5e Année, N° 88 - 15 Septembre 1929 Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

SOMMAIRE :

dministration et Rédaction : 54, rue du Château-d'Eau -:- PARIS (10e)

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste
(Paraissant le 1er et le 15)

Rédaction et Adm. : 54, r. du Château-d'Eau Paris-Xe

Téléphone : Botzaris 21-32

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la Révolution Prolétarienne publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES, ENQUÊTES MONOGRAPHIES, DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte)

Les Notes Economiques (R. Louzon)

La Renaissance du Syndicalisme (Par les militants de la Ligue Syndicaliste)

Parmi nos Lettres (De tout et de tous)

A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, A. Richard, etc.).

Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)

Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. Airelle, E. Allot, J. Aufrère, J. Baldacci, E. Berth, Marthe Bigot, M. Chambelland, J. Cévenol, F. Charbit, J. et J. Cornec, V. Delagarde, Max Emile, Finidori, H. Fulconis, A. Garnery, B. Giauffret, Max Eastman, Jean Glaive, V. Godonnèche, R. Hagnauer, G. Lacoste, F. Loriot, R. Louzon, A. Mahouy, L. Marzet, J. Mesnil, P. Monatte, G. Nicolas, J. Péra, R. W. Postgate, A. Richard, A. Rosmer, R. Rouviane, C. Talès, A. Thévenon, G. Thomas, A. Villeval, etc., etc...

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois....... 20 fr. Un an......... 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois ...... 26 fr. Un an......... 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à M. Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e).

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99)

PERMANENCE POUR LA REDACTION ET L'ADMINISTRATION :

Tous les après-midi, sauf le dimanche, de 14 à 19 heures

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible :

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C. G. T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, à son secrétaire : Maurice Chambelland 54, rue du Château-d'Eau, Paris-Xe.

LE CARNET DU SAUVAGE

Échange de gentillesses

D'après ce que je prends déjà, dans la période préparatoire du Congrès de la C. G. T. U., il est facile de prévoir que je prendrai, au cours des débats, quelque chose de soigné, digne du grade — que m'a conféré Monmousseau — de général de la Ligue Syndicaliste.

Je suis d'ailleurs une bonne tête de Turc. D'autant meilleure qu'elle est solide, une vraie tête d'Auvergnat, et que, en dépit de ma « décrépitude politique » (toujours style Monmousseau), on peut encore taper dessus, comme on y a tapé de trente-six côtés depuis pas mal d'années, sans craindre de la casser. Sans craindre non plus qu'elle riposte à la tribune, puisque le « confédéré » Monatte ne risque pas de demander la parole.

Mais je ne peux moins faire que de rendre ici leurs politesses aux dirigeants de la C. G. T. U., en particulier à Racamond et à Monmousseau, qui m'ont mêlé à la discussion, le premier dans l'Humanité *du 1*er *septembre, le second dans celle du 7, sans parler de ses tartines furibardes de la pauvre* Vie Ouvrière.

Chaque fois que Racamond prend ses allures de bataille, ou qu'il fustige les « amis du confédéré Monatte », je pense à une petite histoire d'autrefois, du temps des Comités Syndicalistes Révolutionnaires, des fameux C. S. R. Un jour, comme je disais à Conrad, le secrétaire du C. S. R. des Boulangers, qu'il était trop gentil pour son secrétaire réformiste et majoritaire, qui n'était autre que le Racamond professeur de révolutionnarisme aujourd'hui, j'obtins cette réponse : « Ne t'en fais pas; le jour où nous aurons la majorité aux Boulangers, Racamond viendra avec nous. » Ce qu'avait prévu Conrad se réalisa point par point.

Je parierais facilement une bouteille que ce qui s'est passé alors se repassera demain. Ne vous en faites pas, Boville et Chaussin; si vous avez la majorité au Congrès de l'Alimentation, si le redressement de la C. G. T. U. s'entrevoit à l'horizon, Racamond aura vite fait de vous rejoindre. Et qu'est-ce qu'ils entendront alors ceux qui le font marcher aujourd'hui! Etre dans une majorité, garder un fauteuil ou le conquérir, cela vaut bien une messe ou une pirouette.

Ce ne sont pas ces ouvriers de la onzième heure et ces pirouettards qui peuvent comprendre que je sois resté confédéré en 1922, fidèle à la conception syndicaliste qu'on ne brise pas le lien syndical de base, à l'atelier face au patron, que les C. G. T., les Fédérations, les Unions peuvent se rompre, mais que le Syndicat doit rester intact, garder dans son sein tous les ouvriers de toutes tendances et aller en bloc à l'une ou l'autre C. G. T. La majorité de mon syndicat se prononça pour la C. G. T.; battu, je m'inclinai. Ça m'a valu pas mal d'injures. J'ai eu la surprise de voir ceux qui m'avaient le plus injurié, un Colomer par exemple, venir plus tard demander leur carte de syndiqué confédéré. Si j'ai eu tort, pourquoi le Parti Communiste n'ordonne-t-il pas à ceux de ses membres qui sont dans les syndicats confédérés d'en sortir? Cela ne pouvera pas qu'il ait raison; au moins cela montrera qu'il est logique.

Mais la logique n'étouffe pas les dirigeants du Stupido-communisme, à commencer par Monmousseau. S'il en gardait un grain, il aurait laissé à d'autres le soin d'écrire que « la Ligue syndicaliste peut maintenant troquer son titre pour celui de la Ligue des briseurs de grèves ». Quand on a fait soi-même le jaune dans une grève, on devrait garder une certaine pudeur. S'en être confessé, avoir obtenu l'absolution, c'est une chose.Oublier et insulter les autres, surtout d'autres qui ne méritent pas l'outrage, c'est une autre chose. M'est avis que cela possède quelque rapport avec « l'atrophie cérébrale » que son ami Jacquet attribue généreusement à ses adversaires de tendance.

*Ce que j'ai écrit à propos du 1*er *août, qu'il n'y avait pas de choix entre le plus lamentable des fiascos et une aventure sanglante, je me félicite de l'avoir écrit. Cela a contribué, pour une part, à faire remiser l'aventure sanglante. Pour une faible part, mais pour une part. L'autre part revient, non pas à Tardieu et à Chiappe, dont l'aventure faisait admirablement l'affaire, mais à la colère sourde qui a bouillonné tant dans le Parti que dans la C. G. T. U. Ce que j'ai dit du mouvement des Normaliens de Quimper, je ne suis pas moins content de l'avoir dit. Les briseurs de grève, en la circonstance, ce n'étaient pas nos amis du Finistère, mais les jeunes stratèges de l'Internationale de l'Enseignement, impatients de manœuvrer du matériel humain. C'était là une vérité si éclatante que les congressistes de Besançon, malgré leurs œillères communistes, ont été obligés de le reconnaître, de le dire timidement, mais de le dire à leur tour.*

Je sais bien ce que répliquera Monmousseau; il répètera une fois de plus que je suis devenu un parfait réformiste et l'ami de Jouhaux, que j'ai perdu la foi et la jugeotte. Hélas! il m'en reste assez pour constater que Jouhaux n'a pas de plus fidèle allié que lui, oui, lui, Monmousseau, et que la politique de collaboration de classe n'a pas de meilleur fourrier que la politique stupido-communiste.

Quand Monmousseau, Semard et Cie prirent la C. G. T. U., elle avait 500.000 adhérents. En garde-t-elle la moitié aujourd'hui? Ils ont donc fait le vide dans la C. G. T. U., comme ils l'ont fait dans le Parti communiste.

Il y avait, au sein de la C. G. T., la possibilité d'un courant puissant en faveur de l'unité syndicale. Cette possibilité a été détruite par leurs manœuvres, par le spectacle de subordination donné sous leur direction par la C. G. T. U., par leur méconnaissance absolue de ce qu'est le syndicalisme.

Ils se figurent qu'il suffit de nous présenter comme un épouvantail pour retrouver perpétuellement une majorité de Congrès. La Ligue syndicaliste ne fait plus peur. Le danger qu'elle a dénoncé, sans faiblesse et sans bluff, pendant des années, crève les yeux aujourd'hui. Quand Schumacher dit à la majorité : Vous ne voyez pas que vous justifiez toutes les critiques des tenants de la Ligue Syndicaliste, et que vous allez les faire apparaître comme les sauveurs du syndicalisme, il ne fait qu'exprimer ce qu'un nombre toujours plus grand de militants, aveuglés et fanatisés pendant une période, finissent par découvrir.

Deux ans après Bullier

Les deux tronçons du mouvement syndical français vont tenir presque en même temps leur Congrès national. Ce n'est pas cette année encore qu'ils se rejoindront et referont l'unité syndicale. Jamais ils n'y ont paru moins disposés. Mais, d'un côté comme de l'autre, les apparences ne cadrent guère avec l'esprit réel des syndiqués et des militants.

Depuis son Congrès de Bullier, la C. G. T. n'a pas fait de prodiges. Loin de là. Tout ce qu'elle croyait à portée de sa main il y a deux ans s'est éloigné. Elle se voyait à la tête de l'organisation des assurances sociales, avec la possibilité de rabattre des millions d'assurés dans les syndicats confédérés, et de devenir par ce moyen l'organisation syndicale de masse des ouvriers français. Elle voyait, à la faveur de la rationalisation, chacune de ses Fédérations à la veille de signer des contrats collectifs avec les organisations patronales correspondantes. Double et grosse déception. Pas un de ces contrats collectifs n'a été signé. Le patronat applique la rationalisation, comme il était facile de le prévoir, sans se soucier de l'organisation ouvrière, en se préoccupant uniquement d'accroître ses bénéfices et d'assurer sa domination. En ce qui concerne les assurances sociales, le patronat a fait une opération correspondante de grande envergure; les millions de futurs assurés que la C. G. T. voyait inscrits aux caisses ouvrières, il les a rabattus vers des caisses mutualo-patronales. La C. G. T. peut gémir contre le patronat de droit divin, contre le patronat de combat. Il y a de quoi. Mais cet ennemi qu'elle appelle ainsi, elle ne s'aperçoit pas que c'est le patronat tout court. Contre lui, il faudrait une classe ouvrière de combat. Les dirigeants de la C. G. T. se croient toujours à la période de collaboration de guerre et d'immédiate après-guerre. Il y a beau temps que le patronat n'a plus peur, et qu'il ne pense plus à jeter du lest. Il a retrouvé sa confiance en lui et son orgueil dominateur. Il veut bien amuser le tapis dans les parlotes du Conseil économique. Cela lui permet de faire plus tranquillement à l'usine ce que lui dicte son intérêt de classe. La C. G. T. continuera-t-elle longtemps à jouer ce jeu de dupes?

Je me trompe en disant qu'elle n'a rien obtenu depuis deux ans; elle a obtenu le vote de la loi sur la conciliation obligatoire, en attendant celle sur l'arbitrage obligatoire. Mais précisément, cette loi ressort du même état d'esprit qui tend à détourner la classe ouvrière du combat, à lui faire détendre les muscles au moment où elle devrait ramasser ses forces pour résister à son ennemi.

Cela, bien des militants confédérés le sentent, sans le comprendre encore nettement. Ils ressentent le besoin d'une combativité plus grande et celui de l'unité syndicale. Un majoritaire forcené avouait récemment qu'un mouvement ouvrier amputé de son flanc gauche était condamné à l'impuissance.

Mais cette plaie au flanc gauche, on en attend la guérison par la désagrégation de la C. G. T. U. et la rentrée en débandade à la C. G. T. des syndiqués révolutionnaires dégoûtés et repentants. Vous êtes partis, vous n'avez qu'à revenir, leur dit-on. Revenir sans conditions et sans garanties. Cette unité-là n'est pas près de se faire. Ce ne serait d'ailleurs pas l'unité; ce ne serait pas la guérison du mal fait en 1922 au mouvement syndical.

Au Congrès de la vieille Fédération du Livre, faisant allusion au débat sur l'unité syndicale provoqué par la résolution des Correcteurs, Jouhaux a vanté la liberté qui règne à la C. G. T. Il s'est écrié : « A la C. G. T., chacun est libre de ses opinions, libre aussi d'exprimer celles-ci. C'est ce qui la différencie de celle d'à-côté. »

*Il se moquait un peu du monde. Précisément, cette résolution des Correcteurs montre assez exactement ce qu'il en est de la liberté au sein de la C. G. T. Le syndicat l'avait adressée à la C. G. T. ainsi qu'à sa Fédération. La Fédération la publia dans l'*Imprimerie Française*, mais le* Peuple*, le quotidien officiel de la C. G. T., se garda bien de la publier. C'est ainsi que Jouhaux, la C. G. T. et le* Peuple *comprennent la liberté pour les syndicats dont la pensée ne cadre pas avec celle des dirigeants confédéraux.*

Il y a pire. Le Congrès de la Fédération confédérée des travailleurs de l'Etat, qui s'est tenu en juin dernier, a pris une résolution qui rappelle admirablement le temps des exclusions. Défense aux syndicats de s'adresser directement aux autres syndicats sans autorisation du bureau fédéral, défense d'extérioriser les dissentiments qui peuvent se produire, sous peine de s'exclure automatiquement de la Fédération.

Que devient le droit des minorités? La C. G. T. ne paraît guère plus disposée que la C. G. T. U. à le reconnaître. D'un côté comme de l'autre, du côté du centralisme réformiste comme du côté du centralisme communiste, on ne sait plus ce que c'est que le syndicalisme. Cela se réapprendra; mais il faudra plus d'un jour.

Deux ans après Bordeaux

Quand une organisation est centralisée à outrance, quand les comités dirigeants ou les personnalités dirigeantes pensent, décident et commandent pour toute l'organisation, quand les cadres secondaires n'ont qu'à

transmettre et faire appliquer les mots d'ordre d'en haut, et quand les simples membres n'ont qu'à exécuter les mouvements qui leur sont commandés, il ne fait pas de doute que le mérite, en cas de réussite ou de victoire, revient, pour la plus grande part, aux comités dirigeants, mais aussi la plus lourde responsabilité en cas d'échec ou de défaite.

C'est le cas pour nos deux C. G. T. Elles ne sont guère moins centralisées l'une que l'autre. La C. G. T. U. a copié tous les défauts qu'elle dénonçait dans la C. G. T. réorganisée et transformée après-guerre.

Aussi, l'auto-critique dont on parle tant devrait porter en premier lieu sur les conceptions et les méthodes des dirigeants. Et c'est là qu'il est interdit de l'exercer. L'auto-critique n'est dirigée que contre les cadres secondaires et contre les simples membres.

Si la C. G. T. U. avait enregistré réussite et victoire, les dirigeants omnipotents en revendiqueraient bruyamment le mérite. Comme il n'en est pas ainsi, ils font un boucan de tous les diables pour rejeter la responsabilité de l'échec et de la défaite sur les militants et sur les simples membres. La crise que traverse présentement la C. G. T. U. provient de là; des militants en ont assez de se faire étriller pour les fautes qu'ont faites ou fait faire leurs grands dirigeants, leurs généraux la Défaite.

*Malgré le bourrage de crânes forcené de l'*Humanité*, il sera difficile d'escamoter le 1er août et de faire apparaître ce lamentable fiasco comme une brillante victoire ouvrière. Le 1er août est bien une troisième grande défaite; la seconde était la grève générale du 8 août 1927; la première, la grève générale du 12 octobre 1925. Chacune de ces tentatives a revêtu moins d'ampleur, chacune de ces défaites a été plus lourde. C'est là tout le bilan de la bolchévisation des syndicats unitaires.*

Et c'est au moment où le Congrès unitaire doit examiner ce bilan que l'on veut imposer la reconnaissance du parti communiste comme l'avant-garde dirigeante de la C. G. T. U. La prétention est osée. On peut même la trouver bouffonne. Car les fautes commises, les défaites enregistrées incombent aux chefs de la C. G. T. U., mais ces chefs eux-mêmes n'ont fait qu'obéir aveuglément, servilement, aux ordres du parti communiste, dont ils sont d'ailleurs les Maîtres Jacques, là, membres du Bureau politique, ailleurs, secrétaires confédéraux.

Cette avant-garde dirigeante est une admirable machine à faire le vide dans les organisations, à chasser les effectifs et à casser les bras aux militants sérieux; elle est non moins admirable pour envoyer ses troupes à la défaite, en attendant de les jeter contre un mur sanglant. Ce ne sont pas des titres bien sérieux à la direction de la C. G. T. U.

Il y a un an, le hasard m'a fait rencontrer un militant communiste qui devait être alors quelque chose comme le secrétaire de la Commission Syndicale Centrale. Etait-il un secrétaire aussi honorifique que je le fus autrefois, dans cette période qu'aiment tant à rappeler ceux-là mêmes qui m'accusaient de vouloir syndicaliser le parti et qui prenaient exactement le contre-pied de ce que je défendais alors comme je le défends aujourd'hui? Je ne pense pas qu'il était un secrétaire honorifique; il pouvait fort bien être secrétaire effectif, car il était, il est toujours dévotement dans la ligne.

Les déclarations qu'il me fit n'en avaient que plus de sel. « Je veux en finir, m'assura-t-il sur un ton d'une vigueur toute bolchévique, avec le bluff des effectifs et dire exactement où ils en sont. C'est la condition pour arrêter leur chute, alerter les camarades devant le danger et pouvoir remonter le courant. Nous le remonterons. Je veux, de plus, appliquer la démocratie syndicale, en finir avec les comités homogènes, formés uniquement de membres du parti ou de sympathisants plus farouches communistes que les communistes et faire leur place aux minoritaires. »

Je ne lui cachai pas mon incrédulité. Je lui répondis qu'il ne ferait rien de tout cela ou que s'il tentait de le faire il serait brisé comme verre.

Il n'a pas été brisé, sans doute parce qu'il n'a rien fait, probablement même rien tenté. D'ailleurs, il venait peu avant d'empêcher que la minorité fût représentée au conseil de son propre syndicat.

Comment appliquer la démocratie syndicale, quand on en méconnaît l'esprit au point de traîner dans la boue ses adversaires de tendance, quand on traite de briseurs de grèves des militants comme ceux du Finistère, des Ports et Docks, des Mineurs de la Loire, quand on qualifie d'agent de la bourgeoisie quiconque n'est pas dans la ligne de la bolchévisation? On a purement et simplement transporté dans les syndicats unitaires les méthodes et les conceptions du parti. On applique aux syndiqués les règles faites pour les membres du parti. Qu'on ne s'étonne pas ensuite si les syndiqués fichent le camp, si les militants rentrent dans l'ombre, si les syndicats deviennent impuissants.

Le parti communiste entend avoir à sa dévotion la C. G. T. U. Pour cela, pour en être incontestablement et définitivement le maître absolu, jusqu'où ira-t-il?

J'ai appris de source sérieuse qu'à cette réunion du Comité de l'Internationale de l'Enseignement, qui s'est tenue à Bruxelles, les 10 et 11 août, réunion où fut blâmée la conduite du bureau du syndicat du Finistère, en formulant l'espérance « que les masses du personnel enseignant du Finistère feront les déductions qui s'imposent » — n'y a-t-il pas là un appel à la scission du Syndicat du Finistère? — il avait été déclaré qu'il fallait, par tous les moyens, obliger ce syndicat, pourtant le plus puissant et le plus combatif de la Fédération, et tous les syndicats minoritaires de l'Enseignement à sortir de la Fédération unitaire et de la C. G. T. U.

Il y avait à cette réunion deux délégués de la C. G. T. U.

Ce que l'on veut obtenir des syndicats minoritaires de l'Enseignement, le veut-on aussi des syndicats des

Ports et Docks, des syndicats de la nouvelle minorité? Aussi fou que cela paraisse, ce n'est pas invraisemblable. Mais comment concilier cela avec la proposition d'une représentation de la minorité à la Commission Exécutive de la C. G. T. U.? Oh! très simplement. Cette proposition serait un masque merveilleux pour apparaître en défenseurs de la démocratie syndicale, un argument précieux à jeter aux yeux des bons bougres qui ne comprennent goutte aux manœuvres tortueuses. Les dirigeants de la C. G. T. n'ont pas opéré autrement en 1921. Sur ce point encore, Monmousseau ne fait que copier Jouhaux.

Mais il est de savantes manœuvres qu'il suffit de porter à la lumière pour les rendre inoffensives. Il est des expériences qu'on ne recommence pas deux fois. Les délégués minoritaires n'ont qu'à garder le sourire devant les provocations. On a offert à la Ligue Syndicaliste sa place à la Commission Exécutive. Qu'elle l'accepte crânement. Qu'elle réclame place pour les autres minorités.

Si on vient lui dire que cette place on la lui donne par charité, qu'elle réponde qu'elle y a largement droit, que si les mandats sur son nom sont peu nombreux, par contre son influence réelle — ses adversaires le savent mieux que personne — est cent fois plus forte; qu'elle seule pourra, un jour, sortir la C. G. T. U. des chemins de la défaite, la guérir du mal qui la ronge, travailler utilement à l'unité syndicale, sauver en France le syndicalisme révolutionnaire.

P. MONATTE.

Parmi nos Lettres

La guerre russo-chinoise serait une catastrophe. — D'un camarade ces remarques judicieuses sur le conflit russo-chinois et la nécessité d'empêcher une guerre qui servirait admirablement les Etats capitalistes mais discréditerait l'Etat ouvrier russe.

Une guerre entre l'U. R. S. S. et la Chine serait une catastrophe. Ce serait le plus grand triomphe qu'ait connu le capitalisme depuis 1917. Atout formidable pour lui, à la fois contre l'U. R. S. S. et contre la Chine.

Comment contribuer à empêcher cette guerre? En forçant les dirigeants russes à se dépouiller de tout impérialisme russe.

Un moyen serait de tirer au clair cette histoire de collusion avec l'impérialisme japonais pour céder l'Est-Chinois au Japon qui deviendrait ainsi maître de tout le réseau ferré de la Mandchourie, celle du Nord comme celle du Sud.

Qu'y a-t-il d'exact? La correspondance de Shanghaï au Times, *indiquée par Louzon dans son premier article sur la question, n'est pas une preuve. Mais l'article de* Contre le Courant *précise que le 13 novembre 1927, des pourparlers s'ouvrirent entre l'U. R. S. S. et le Japon pour une cession de l'Est-Chinois au Japon, moyennant 40 millions de yens. Des documents sur ces pourparlers sont indispensables;* Contre le Courant *se doit de les publier. L'affirmation est trop importante et trop grave pour ne pas l'appuyer des documents qui en établissent l'absolue véracité.*

Il faut à tout prix éviter une guerre russo-chinoise. Un facteur qui peut contribuer à l'empêcher, c'est que Staline sente que l'Opposition ouvrière mondiale marche à fond contre une aventure impérialiste russe. Pour cela, il faut apporter des démonstrations lumineuses aux militants.

Les articles de la R. P. sur la question, ne sont pas tombés dans le silence. Ils ont notamment été reproduits par le *Communiste* belge, qui tient à faire entendre les différents points de vue.

De New-York, le camarade Eastman nous envoie : « Congratulations et reconnaissance pour l'article « Rendre aux Chinois... »

⁂

La clairvoyance des militants du Finistère. — Si les outrages n'ont pas manqué aux militants du Finistère et en particulier aux amis Cornec, les témoignages de réconfort n'ont pas manqué non plus. Celui-ci, qui émane d'un militant de la Fédération des Fonctionnaires, n'est pas le moins précieux :

De Paris, nous avons suivi avec l'intérêt qu'il comportait, le mouvement des Normaliens de Quimper. Ta compagne et toi, vous vous êtes très objectivement expliqués dans la R. P. du 15 juillet. Pour ma part, — je ne suis d'ailleurs pas seul, — j'estime que vous avez très bien agi en montrant, dans la direction de ce mouvement, à la fois la fermeté et la prudence nécessaires.

Vous avez, en effet, évité une exagération qui aurait entraîné les intéressés vers un massacre certain. A mon sens, cela s'appelle non pas du défaitisme mais de la clairvoyance, qualité rare par ces temps de démagogie outrancière.

⁂

Les inorganisés contre les organisés. — La dernière trouvaille des Stupido-communistes relative à la représentation des inorganisés au Congrès unitaire, fait hausser les épaules à tous les militants sérieux.

De Lyon, un camarade nous écrit :

Après l'appel aux sympathisants, l'appel aux inorganisés! On tente d'opposer aux organisés, c'est-à-dire à ceux qui sont arrivés à un certain stade révolutionnaire, les inorganisés. Comme hier on opposait les sympathisants aux propres membres du parti lorsqu'ils ne communiaient pas avec le credo officiel de nos mandarins.

Certes, une intensification de la propagande au sein des masses inorganisées serait sympathique. Mais il la faudrait loyale et désintéressée. Et non une de ces manœuvres dont le parti officiel est coutumier. Dans le fond, il ne s'agit que d'opposer les inorganisés précisément aux organisés. Ce n'est, en somme, qu'une tentative « désorganisatoire » pour employer leur jargon.

D'un camarade d'Angers :

Nous ne comprendrions pas que les non-syndiqués prennent une place prépondérante au Congrès. Ce serait la négation du syndicalisme.

Est-il vrai que dans la région parisienne, il y aura des non-syndiqués au Congrès confédéral, qu'ils prendront part aux discussions?

Ce serait dire que le syndicat n'est rien, qu'il est inutile d'être syndiqué, qu'il faut seulement être du parti.

D'un camarade d'Alès :

Je n'aurais jamais pensé que Monmousseau et Cie aillent jusqu'à ramasser les inorganisés pour se faire une majorité.

S'ils font cela, c'est la destruction des organisations syndicales et politiques.

⁂

Au Congrès espérantiste. — D'un camarade qui vient d'assister au Congrès espérantiste international, tenu à Leipzig, en fin août, ce court billet :

A Leipzig, semaine éreintante de Congrès. La tentative de scission du délégué russe a échoué. Rarement vu pareil dégonflage. Les organisations de masse ont tout de même du bon; le Volkstaus de Leipzig est splendidement installé, avec nombreuses salles de réunions et de conférences, restaurant, grand jardin, cinéma en plein air, etc. Le peuple y vit réellement, le sentiment de classe en est concrétisé et par suite renforcé.

L'EXPROPRIATION DU PROPRIETAIRE FONCIER

Le seul moyen pour le Travaillisme anglais d'arrêter la diminution des salaires

Le gouvernement Baldwin a présidé à la diminution des salaires des mineurs; le gouvernement Mac Donald débute en présidant à la diminution des salaires dans l'autre grande corporation des ouvriers anglais, celle des fileurs et tisseurs de coton. Le gouvernement conservateur a quitté le pouvoir après avoir amené de force la classe ouvrière britannique à un standard de vie inférieur à celui dont elle jouissait lors de son arrivée au pouvoir; le Gouvernement travailliste laissera-t-il les ouvriers anglais, lorsqu'il quittera le pouvoir, à un standard de vie encore plus diminué ? Redoutable question ! De la réponse qui y sera apportée dépendra, au moins pour quelques années, le sort du travaillisme, car l'ouvrier anglais n'est pas, heureusement, comme son nébuleux confrère allemand : il lui faut des réalités ; il ne saurait rester attaché à un parti qui ne lui apporte pas des améliorations substantielles.

Est-il possible, dans l'état actuel des forces en Angleterre, est-il possible, avec la composition actuelle du Parlement, puisque nos camarades anglais estiment qu'ils ne peuvent et ne doivent agir que dans le cadre strictement légal et constitutionnel, d'arrêter la diminution des salaires, l'abaissement ininterrompu des conditions de vie de l'ouvrier britannique ? Sans aucun doute.

Dans la Chambre des Communes actuelle, les travaillistes n'ont point la majorité absolue ; cela exclut toute solution socialiste de la question, les conservateurs et les libéraux devant très certainement faire bloc contre toute mesure, si timide soit-elle, de socialisation de l'industrie. Mais, si toute action socialiste, toute action dirigée contre le capitalisme industriel se trouve, de ce fait, impraticable, il reste la possibilité d'une action dirigée contre le vieil ennemi du capitalisme industriel : le propriétaire foncier. Il n'y a pas majorité travailliste aux Communes, il n'y a donc pas majorité pour le prolétariat, mais il y a majorité des travaillistes et des libéraux sur les conservateurs, donc majorité des ouvriers et des industriels sur le propriétaire foncier ; Mac Donald peut donc, sans crainte d'être renversé, prendre l'initiative d'une lutte contre le propriétaire.

Or, une lutte contre le propriétaire foncier aboutissant, sous une forme ou sous une autre, à l'expropriation de celui-ci, peut seule permettre, dans les conditions actuelles, et sans toucher aux cadres mêmes de la société capitaliste, de maintenir les salaires.

Rappelons quel est, en effet, le trait caractéristique fondamental de la situation historique actuelle de l'Angleterre : ce pays qui, un siècle durant, a été en tête de l'économie bourgeoise, n'a pas encore achevé politiquement sa Révolution bourgeoise. Non seulement l'Angleterre a conservé la monarchie, mais, fait plus grave, elle a conservé le seigneur foncier, le propriétaire féodal, le landlord. Des dizaines, voire des centaines de milliers d'hectares sont la propriété d'un seul homme, qui se contente de percevoir sur ceux qui habitent ou cultivent « sa terre » l'ancien tribut, à peine changé de nom; des quartiers entiers de grandes villes, comprenant des milliers, voire des dizaines de milliers de maisons, sont la propriété d'un quelconque duc (1) ; quant au sous-sol enfin, riche en minerai, il appartient, lui aussi, au seigneur de la surface, et qui veut l'exploiter doit, de ce fait, payer une redevance (royalty) au seigneur.

Une fraction considérable du revenu national va ainsi s'engouffrer dans les poches du propriétaire foncier, oisif et inutile. Or, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cette charge écrasante a pu, jusqu'à présent, être supportée par l'industrie et le commerce britanniques uniquement à cause de la situation tout à fait exceptionnelle dont a joui l'An-

---

(1) Il peut sembler qu'entre le grand propriétaire foncier d'origine féodale, et l'actuel propriétaire, tel qu'il existe en nos pays, il n'y a qu'une différence de degré, et non de nature, le titre du premier sur ses dizaines de milliers d'hectares ou sur ses milliers de maisons étant de même nature juridique que le titre du second sur sa centaine d'hectares ou sur sa maison à cinq étages. En fait il n'en est rien ; il y a là un exemple remarquable d'une différence de « quantité » se transformant en différence de « qualité ». Voici, en effet, un lord propriétaire de milliers d'hectares aux portes d'une grande ville en voie de développement. Celle-ci ne peut continuer à s'étendre que sur le terrain du lord ; ce dernier, qui jouit donc d'un véritable monopole, pourra vendre son terrain ou y louer les maisons qu'il y fera construire à un prix de monopole. Au contraire, si ces milliers d'hectares sont la propriété de milliers de personnes différentes, il s'établira, entre ces propriétaires, une concurrence pour la vente de leurs terrains respectifs, si bien que ces terrains se vendront non à un prix de monopole, mais à leur valeur, à un prix qui sera déterminé sensiblement de la même manière que le prix d'une marchandise quelconque ou d'un fonds de commerce. Pour les propriétés rurales il se produit un phénomène analogue : un domaine de centaines de milliers d'hectares qui, à cause même de ses dimensions, n'est pas susceptible de trouver acheteur, ou tout au moins des acheteurs en nombre suffisant pour qu'il puisse s'établir un marché, un domaine qui, d'autre part, peut, toujours à cause de ses dimensions, fournir au total un revenu notable à son propriétaire, même si il est exploité en dépit du bon sens, n'est pas soumis aux règles habituelles de l'économie capitaliste. Dans les pays qui ont achevé leur Révolution bourgeoise, la propriété foncière subsiste, mais elle a été « commercialisée », elle est devenue semblable à toute autre propriété bourgeoise ; au contraire, dans les pays qui n'ont pas encore exproprié leurs seigneurs, la propriété foncière de ceux-ci continue à se distinguer économiquement de la propriété bourgeoise, autant qu'elle en diffère historiquement.

gleterre au cours du siècle dernier : à cause de la qualité de son charbon et de son avance technique qui firent d'elle, alors, l' « atelier du monde ». Mais aujourd'hui où cette situation privilégiée n'existe plus, aujourd'hui où l'Angleterre se trouve réduite à lutter à armes sensiblement égales avec ses rivaux de trois continents, la dîme que doit payer le capitalisme britannique à la propriété foncière l'écrase ; c'est sous son faix qu'il ploie. L'industrie anglaise ne peut soutenir la concurrence des industries allemandes, françaises, américaines, qui se sont toutes maintenant à peu près complètement débarrassées du seigneur foncier, qu'à la condition de garder à sa disposition la totalité de la plus-value que lui fournit le prolétaire anglais, sans avoir à en remettre une partie au seigneur.

D'autre part, ce respect manifesté jusqu'à aujourd'hui par le capitalisme britannique à l'égard des « droits » du seigneur foncier, l'a obligé à respecter également les « droits » d'un frère du propriétaire foncier, dont l'existence est aussi récente que celle du seigneur est ancienne, mais dont le revenu est d'une nature tout à fait semblable à celle du revenu du propriétaire foncier : le rentier. Rentiers comme propriétaires représentent la fortune acquise, consolidée, des « droits » à un revenu, sans qu'on ait rien à faire pour le produire, ou le faire produire, un revenu intégralement parasitaire. On ne pouvait, dès lors, décemment toucher à l'un tant qu'on respectait l'autre, on ne pouvait point exproprier le bourgeois rentier de ses rentes sur l'Etat, tant qu'on laissait le seigneur féodal toucher la rente de ses domaines. Il a donc fallu maintenir intégralement les revenus servis par l'Etat à ses créanciers, ainsi que ceux servis par les particuliers, industriels, commerçants, etc..., à leurs prêteurs, et cela, même après la guerre ; l'Angleterre n'a point subvenu aux frais de la guerre par une expropriation, au moins partielle, de ses rentiers : la livre sterling est la seule monnaie européenne des belligérants qui ait été maintenue au pair.

Ainsi, au moment même où l'industrie britannique, perdant sa primauté, se trouva avoir des difficultés encore jamais rencontrées pour pouvoir s'acquitter de sa dîme envers le landlord, elle se voit, du même coup, chargée, presque seule, des frais de la guerre. Elle doit extraire et verser toute la plus-value nécessaire pour payer intégralement les intérêts promis à ceux qui ont avancé l'argent de la guerre. Toutes ses charges passées lui sont maintenues, et cette nouvelle charge lui est ajoutée.

Comment, dans de pareilles conditions, l'industrie britannique aurait-elle pu tenir le coup ? En régime capitaliste une industrie ne peut vivre qu'à la condition de faire des bénéfices, à la condition qu'une part suffisamment importante de la plus-value reste entre les mains de l'industriel. Actuellement, en Angleterre, cette condition n'est plus satisfaite : toute, ou presque toute la plus-value va dans les poches du seigneur et du rentier. C'est la raison de la crise de l'économie britannique. Pour remédier à celle-ci, toutes les homélies sur la paix, sur la réorganisation de l'Europe, ne seront pas plus efficaces que les déclarations sur la solidarité des Dominions ou sur la grandeur de l'Empire britannique, ou que les 40 millions en plus du plan Young. C'est une question d'arithmétique : l'un ne peut avoir plus qu'à la condition que l'autre ait moins ; l'industriel britannique ne peut parvenir à conserver à sa disposition suffisamment de plus-value pour pouvoir vivre et lutter contre ses concurrents étrangers que de deux manières : ou par une augmentation de la plus-value, c'est-à-dire par une diminution de la part de l'ouvrier dans le produit de son travail, c'est-à-dire par la baisse des salaires et la réduction de la classe ouvrière britannique à des conditions de vie de plus en plus misérables, ou bien par la réduction de la part de plus-value qui va au propriétaire foncier et au rentier, au moyen d'une expropriation de ceux-ci.

Si Mac Donald ne veut pas de la première, il lui faut user de la seconde ; si les Trade-Unions ne veulent pas voir réduire les salaires et les conditions de vie de leurs membres au niveau de ceux des coolies de Bombay ou de Shanghaï, il leur faut obliger Mac Donald à user de la seconde. Il le peut.

Il le peut, je le répète, tout en se maintenant strictement dans le cadre légal et constitutionnel ; il le peut, parlementairement parlant, parce que pour cette œuvre il ne peut pas ne pas avoir l'appui des libéraux. Non seulement, en effet, ceux-ci, représentants traditionnels des industriels, ne peuvent s'opposer à des mesures ayant pour effet direct d'alléger les charges des industriels, mais ces mesures figurent explicitement dans leurs plus récents programmes. Lors des dernières élections, Lloyd George a mis au premier plan de sa campagne, la nationalisation du sol, autrement dit l'expropriation du propriétaire foncier, car, si les libéraux ont horreur de la « nationalisation » et de l'expropriation dès qu'il est question d'appliquer celles-ci aux biens de leurs mandants, à l'industrie, si la nationalisation des usines, des fabriques ou des mines est, pour eux, chose inique, la nationalisation du bien de leur vieil ennemi héréditaire, celui auquel ils doivent continuer à payer tribut, est naturellement œuvre très pie. Il en est de même pour la réduction des revenus des rentiers : l'ancien ministre des Finances libéral, Mac Kenna, n'a jamais caché que le maintien de la livre sterling au pair était une calamité pour l'industrie britannique, que celle-ci ne pourrait se relever que moyennant la baisse de la livre. Pour la réduction des dettes de l'Etat et des particuliers (1), soit par mesure directe, soit par dépréciation de l'unité monétaire, le gouvernement Mac Donald ne pourrait donc pas plus rencontrer l'opposition des libéraux que pour l'expropriation du landlord.

Marx dit quelque part que les modifications du mode de production amèneront le prolétariat britannique à exproprier « le propriétaire foncier et le lord

(1) La réduction des dettes particulières jouerait un rôle exceptionnellement important et direct précisément dans cette industrie du Lancashire où l'arbitre travailliste vient de réduire les salaires. En effet, aussitôt après la guerre, durant la « fièvre de marchandises » qui suivit l'armistice, les industriels cotonniers du Lancashire construisirent en masse de nouvelles usines, achetèrent de nouvelles machines, etc..., tout cela ne put être réalisé que grâce à d'énormes emprunts contractés auprès des banques. Ces emprunts, il faut maintenant en payer les intérêts et les rembourser. De toutes les industries du monde, l'industrie textile du Lancashire se trouve, de ce fait, aujourd'hui de beaucoup celle qui a la plus grosse dette. Pour s'acquitter de celle-ci elle réduit les salaires ; si sa dette se trouvait réduite, du fait de la dépréciation de la monnaie par exemple, elle pourrait, sans réduire les salaires, faire des bénéfices.

cotonnier ». Le prolétariat britannique estime n'être pas encore assez fort pour exproprier le « lord cotonnier ». Soit ! Mais il est assez fort, sans aucun doute, pour exproprier le « propriétaire foncier ». Qu'il s'attelle à cette tâche. Que (pour employer les expressions créées par les grands fondateurs anglais de la science économique), il supprime la « rente », s'il ne peut encore supprimer le « profit ». Certes, supprimer la rente, sans supprimer le profit, ce n'est point libérer le prolétariat. Décharger l'industriel capitaliste du tribut qu'il doit payer, lui laisser une plus grande part de la plus-value, ce n'est pas décharger le prolétariat de l'exploitation capitaliste, ce n'est pas supprimer la plus-value, mais c'est créer des conditions plus favorables à une amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière, à une diminution du taux de la plus-value, ce qui est déjà beaucoup ; et, d'autre part, c'est faire conduire une grande lutte sociale, une lutte tendant à la disparition d'une classe d'ancien régime, une lutte aboutissant à l'expropriation des classes les plus parasitaires par le prolétariat. Dans l'Europe continentale, en France notamment, le seigneur foncier a déjà disparu, depuis plus ou moins longtemps, du fait de luttes menées par la coalition de ces deux mêmes classes qui, aujourd'hui, en se coalisant pareillement, peuvent en amener la disparition en Angleterre. Mais entre les coalitions d'hier sur le continent et celles d'aujourd'hui en Angleterre, il y a une grande différence : dans les coalitions du peuple et de la bourgeoisie du siècle dernier, la direction appartenait à la bourgeoisie, le peuple ne servant que de masse d'appoint ; dans celle d'aujourd'hui, ce serait le prolétariat qui aurait la direction ; la bourgeoisie industrielle ne formant que l'appoint. Pour l'avenir immédiat c'est une chose de grande importance ; la classe qui dirige dans une grande lutte sociale une coalition victorieuse est mûre pour soumettre toute la société, y compris ceux qui ont été ses associés, à sa propre loi. Le renversement des restants de la féodalité en Europe par la bourgeoisie appuyée par le peuple, a eu comme conséquence l'établissement de la bourgeoisie comme classe régnante ; le renversement des derniers restants de la féodalité anglaise par le prolétariat britannique, appuyé sur la bourgeoisie, aurait rapidement comme conséquence l'établissement du prolétariat comme classe régnante en Angleterre : l'expropriation du « propriétaire foncier » serait la préface à l'expropriation du « lord cotonnier ».

R. LOUZON.

Au Congrès des Ports et Docks

Le Congrès de la Fédération Unitaire des Ports et Docks vient de répondre d'une façon magistrale aux attaques forcenées et aux calomnies honteuses des pseudo-communistes de l'*Humanité* et des dirigeants de la C. G. T. U.

Par 25 voix contre 9, il a approuvé le rapport moral des deux secrétaires fédéraux, nos amis Bour et Engler.

AU CONGRÈS de la C. G. T. U.

Non, Monmousseau, nous ne fuirons pas.

Les militants communistes ont reçu l'ordre de voter au Congrès Confédéral pour une liste de candidats à la Commission Exécutive de la C. G. T. U., qui comprend quatre camarades de notre minorité syndicaliste. En compagnie de Charbit, de Martin et d'Engler, me voilà candidat à la Commission Exécutive de la C. G. T. U. sans avoir jamais posé, ni songé à poser ma candidature. Telle est la volonté de la Commission syndicale centrale du Parti communiste.

Monmousseau explique, dans la *Vie Ouvrière* du 6 septembre, cette décision de son parti. Il déclare que la minorité syndicaliste n'a aucun droit de représentation à la Commission Exécutive de la C. G. T. U. Mais il faut cependant nous offrir cette représentation, car il importe de nous mettre au pied du mur. Monmousseau veut nous obliger à défendre notre politique au sein de la C. E. confédérale.

« C'est pour mieux battre idéologiquement et pratiquement le réformisme, écrit Monmousseau, que nous voulons donner une place à ses leaders au sein de la C. E. de la C. G. T. U. » Selon les prévisions de Monmousseau, nous devons être battus au Congrès de Paris. Mais, après le Congrès, il faudra que l'on nous batte encore à la C. E. de la C. G. T. U. C'est, paraît-il, indispensable.

L'initiative des dirigeants communistes a un autre côté pittoresque. Ils déversent chaque jour des baquets d'injures sur nos têtes. Une résolution de la XXe Union régionale nous assimile gentiment aux crapules de la bande Raynier. « Réformistes de la C. G. T. et de la C.G.T.U., dit-elle, anarcho-autonomistes du Bâtiment se sont retrouvés aux côtés des syndicats jaunes des Raynier et Cie. » Nous sommes des « jaunes », des « alliés de la bourgeoisie », des « agents de l'impérialisme », des « traîtres », des « paniquards », des « poltrons réformistes », et bien d'autres choses encore. Néanmoins, le Congrès de Paris doit nous envoyer dans l'organisme de direction de la C. G. T. U.

« Fuiront-ils? » demande Monmousseau en terminant son article. Je veux, en ce qui me concerne, rassurer notre secrétaire confédéral. Je n'ai pas du tout l'intention de me dérober devant les « lourdes responsabilités » qu'il semble vouloir faire peser sur mes épaules. Les minoritaires doivent, au contraire, apporter leur part d'efforts dans la gestion de la C. G. T. U. Ils n'ont pas à craindre de soumettre leur point de vue et leurs propositions pratiques à la discussion de la C. E. confédérale. Ils n'ont pas à craindre la « pleine lumière » des assemblées syndicales.

La minorité de Bourges a commis une grosse faute lorsqu'elle refusa de participer à la Commission Exécutive confédérale. La participation de toutes les tendances à la vie des organisations syndicales est une des conditions qu'il faut remplir si l'on veut vraiment réaliser le syndicalisme. C'est un devoir pour une minorité de ne pas se refuser au travail syndical de tous les jours. C'est un devoir pour une majorité d'appeler la minorité à travailler avec elle, la majorité serait-elle ultra-révolutionnaire et la minorité serait-elle ultra-réformiste. Du moment que les ultra-révolutionnaires et les ultra-réformistes ont leur place dans les Syndicats, dans les Unions, dans les Fédérations et dans la C. G. T., ils doivent avoir aussi leur place dans les organismes de direction des Syndicats, des Unions, des Fédérations et de la C. G. T.

Entre les ultra-révolutionnaires et les ultra-réformistes, il existe un grand nombre de courants intermédiaires dans le mouvement ouvrier. Tous ces courants doivent avoir leurs représentants dans la Commission Exécutive d'une C. G. T. Dans la C. G. T. d'avant-guerre, la représentation de tous les courants du mouvement était assurée par la composition même du Comité confédéral, de ce Comité confédéral que Jouhaux et ses amis se sont empressés, après-guerre, de zigouiller. Il faut redonner à chacun le moyen d'exposer et de défendre son point de vue. Si vraiment Monmousseau a enfin compris cette vérité élémentaire, on ne doit désespérer de rien.

Il est vrai que Monmousseau aura mis du temps pour y arriver. Quand il écrit que lui et ses amis ont, en 1923, au Congrès de Bourges, proposé aux minoritaires d'alors la participation à la Commission Exécutive confédérale, il n'écrit que la moitié de la vérité. L'autre moitié c'est qu'en arrivant à Bourges, Monmousseau et ses amis n'étaient pas du tout disposés à faire cette proposition. Au contraire, ils voulaient s'opposer à toute représentation de la minorité. Charbit, envoyé de l'*Humanité* au Congrès, s'employa toute une nuit à convaincre Raynaud. Monatte, de son côté, dut convaincre Semard. Si, à Bourges, la majorité a offert à la minorité une place à la Commission Exécutive confédérale, c'est grâce à l'insistance de Charbit et de Monatte.

Monmousseau rappelle aussi qu'au Congrès de Bordeaux les militants de la minorité furent appelés à la Commission Exécutive. Plus exactement, notre camarade Kéraudy, qui était l'un des deux candidats minoritaires, fut élu membre *suppléant*. Mais, peu de temps après Bordeaux, Kéraudy, victime avec Bouveyron, Martzloff et Maure de la sale machination ourdie par Salom, était exclu de son syndicat, et la Commission Exécutive, sautant sur l'occasion, refusait de l'admettre à siéger. Voilà comment les leaders de la Ligue syndicaliste ont accepté à Bordeaux d'être élus à la C. E. et n'y sont pas venus. Quand Monmousseau écrit cela dans la *Vie Ouvrière*, il démontre une fois de plus qu'il est brouillé avec la vérité.

Si nous voulions remonter plus loin que Bordeaux et que Bourges, nous trouverions un Monmousseau, minoritaire dans la C. G. T., répondant à Jouhaux qui proposait à la minorité sa représentation à la Commission administrative : « Oui, nous irons à la Commission administrative, pour vous combattre ! » Monmousseau ne voyait uniquement, après le Congrès de Lille, dans la participation de la minorité à la Commission administrative, qu'une occasion de plus de se livrer à la bataille des tendances. Cela fit à merveille l'affaire de Jouhaux, qui s'appuya sur la réponse de Monmousseau pour éviter toute représentation de la minorité..

Aujourd'hui, minorité de la C. G. T. U., nous ne regardons pas notre participation éventuelle à la Commission exécutive comme une occasion de plus de mener notre lutte de tendance. Si nous allons à la C. E., nous y défendrons, certes, notre point de vue, mais en même temps nous nous efforcerons d'accomplir notre part du travail confédéral.

Nous ne ressemblons ni à la minorité de Bourges, — car nous sommes disposés à répondre : *présents!* à Monmousseau lorsqu'il nous invite, même sans aménité, à la C. E. confédérale; ni à la majorité de la C. G. T. U.— qui nous propose notre représentation à la C. E. uniquement dans un but de tendance, pour nous battre, et non pour nous faire travailler avec elle. Ni la position de la minorité de Bourges, ni celle de la majorité actuelle de la C. G. T. U. ne sont syndicalistes.

Nous avons l'intention de demander au Congrès confédéral la représentation de toutes les minorités dans la prochaine C. E., la minorité de Schumacher-Chaussin-Deveaux, et la minorité des cheminots du réseau de l'Etat, au même titre que notre minorité de la Ligue Syndicaliste.

Monmousseau refusera-t-il?

En acceptant d'entrer à la Commission Exécutive de la C. G. T. U., si le Congrès en décide ainsi, nous n'abdiquerons rien de notre point de vue. Nous resterons fidèles à notre souci de placer toujours l'intérêt de la classe ouvrière et de l'organisation au-dessus des querelles de tendances.

M. CHAMBELLAND.

... Oui, les sauveurs du Syndicalisme !

Beaucoup de camarades qui ne pensent pas à l'avenir — le présent devrait cependant les éclairer — vont dire : « Tout ceci est vrai, mais en prenant position avant le Congrès, tu risques de provoquer un malaise et de faire le jeu des minoritaires. »

Le jeu des minoritaires ?

Mais il est fait justement par ceux qui, en plaçant systématiquement la C. G. T. U. sous la direction du P. C., justifient les critiques des tenants de la Ligue Syndicaliste et risquent de les faire apparaître, dans un avenir proche, si nos craintes se réalisent, comme les sauveurs du syndicalisme.

L. SCHUMACHER,
Vie Ouvrière, 23 août 1929.

LÉON NOËL

Encore un bon militant révolutionnaire qui vient de disparaître.

Léon Noël est mort à Gérardmer le 27 août. Il était parti prendre quelques semaines de repos. Une brusque congestion, à la suite d'un bain dans le lac, l'a terrassé.

Il meurt à 35 ans après une vie laborieuse et agitée. Né en 1894 en Roumanie, à Galatz, d'une famille de travailleurs, il avait été attiré de bonne heure par les milieux socialistes. Employé de commerce à Bucarest, il adhérait, en 1912, aux Jeunesses Socialistes, et poursuivant son instruction au cercle « Les Amis des Sciences », fondé par feu Victor Anestin, et aux cours du soir de l'Université Populaire. Bientôt il se mettait avec acharnement au travail d'organisation; en 1914, il était membre du Comité du Syndicat des Employés; l'année suivante, il était délégué à la Commission locale des Syndicats de Bucarest. Puis vint la guerre; comme beaucoup de militants roumains, il resta fidèle à l'internationalisme.

*Démobilisé en 1919, Noël quitta la Roumanie, non sans difficultés, pour venir en France. Tout de suite il adhère au Comité de la IIIe, et participe activement à son travail, aux côtés de notre grand César, dont il était l'ami. Pour gagner son pain, il passe d'un métier à l'autre, employé de commerce, maroquinier, rédacteur à l'*Humanité*, puis comptable.*

Tout en ayant gardé l'empreinte de sa formation au milieu des socialistes roumains, Noël, non seulement n'avait rien de sectaire, mais tout effort révolutionnaire sérieux avait sa sympathie. Il a été au nombre des collaborateurs de la R. P. qui dépouillent et traduisent pour elle la presse étrangère. En mai dernier, il saluait ici le mouvement pour l'unité syndicale en Roumanie. Signalons encore qu'il avait traduit du roumain la brochure publiée par la Ligue des Droits de l'Homme sur « les Crimes de la Sûreté générale en Roumanie ».

Pour sa mère, sa compagne et sa fillette, c'est une perte cruelle; pour notre mouvement révolutionnaire, en ces jours pénibles où les vaillants et les tenaces ne sont pas légion, c'est une perte sensible.

Les vignerons du Beaujolais

La bourgeoisie, à l'heure actuelle, a la vision très nette de l'inévitabilité de la révolution prolétarienne. Malgré les écrivains, les professeurs et les journalistes qu'elle paye pour qu'ils lui remontent le moral, elle comprend que « tous les ouvriers des cinq parties du monde se sont unis » et que c'est là une acquisition de l'histoire, un fait irréversible qui, tôt ou tard, amènera la chute du régime capitaliste. « La bourgeoisie est en proie aux idées noires », écrit M. Lucien Romier qui s'offre à elle comme sauveur.

Cependant le désir de se survivre est tel dans notre bourgeoisie qu'elle pense pouvoir se maintenir grâce à l'aide foncièrement conservatrice des ruraux, ces bons ruraux qui votaient *oui*, qu'il s'agît d'aller en Crimée ou au Mexique. Les capitalistes voient le paysan idéal au travers de l'œuvre de Bazin, de Bordeaux ou de Joseph de Pesquidoux. La bourgeoisie a l'idée d'un terrien en soi, d'un rural malléable, naturellement porté à respecter les « maîtres », mais que les idées subversives ont corrompu. Avec beaucoup de propagande, elle espère parcourir le chemin inverse et ramener sous sa houlette le paysan que les « meneurs » communistes ont arraché à sa bienheureuse docilité.

Or il n'y a pas un agriculteur en soi, mais des catégories de cultivateurs. Même réactionnaire, le métayer ne pense pas comme le châtelain qui l'exploite. Les journaliers diffèrent du patron qui recherche leur main-d'œuvre. Le riche herbager du Brionnais qui court les foires ne ressemble guère au petit propriétaire qui, de l'aube au soir, soigne avec amour ses quelques bicherées de vigne, ses cultures en terre labourable et ses prés minuscules.

Les socialistes, — je garde à dessein ce vieux beau mot, — ne doivent pas avoir un programme rural passe-partout. On ne touche jamais bien que ceux qui *peuvent* être touchés, qui ont un intérêt direct à s'émanciper.

Dans les métayers, les domestiques à l'année et les journaliers, il y a des révolutionnaires virtuels qui, déjà, luttent individuellement pour améliorer leur sort. Il faut, pour reprendre le langage de Proudhon, leur donner la capacité politique réelle.

LE BEAUJOLAIS ET SES VINS

Les Monts du Beaujolais, orientés en gros du Nord au Sud, ont deux versants très distincts au point de vue agricole.

Malgré la modestie des altitudes, le versant Ouest forme barrière ; il oblige à s'élever les vents et les nuages venus du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Il se produit ainsi d'abondantes pluies de relief qui, dans le canton de Monsols, fournissent plus de 1 m. d'eau par an. C'est le versant des prés et des bois (1).

Le versant Est, au contraire, se révèle, en été, remarquablement lumineux, sec et chaud, compte tenu de la latitude (2). C'est que les vents, qui glissent sur ses pentes, ont déjà abandonné une partie de leur humidité. De plus ils s'échauffent, ce qui les éloigne de leur point de saturation. En année

(1) A Saint-Igny-de-Vers, 520 m. d'altitude, j'ai enregistré plus de 1 m. 2 d'eau par an, en 1913.

(2) à Blacé, 275 m. d'altitude, j'obtiens dans mon jardin, en pleine terre, des melons, des tomates tardives qui mûrissent leurs fruits dès le 15 août.

Légende

I. — *Terrains tertiaires (cultures).*

II. — *Terrains secondaires (calcaires avec parfois des marnes argileuses du lias. Pâturages riches ou, si l'humidité manque, culture de la vigne).*

III. — *Terrains anciens (granites, schistes. En pays humide, prés et bois. En pays sec, vigne et cultures pauvres).*

moyenne, le Beaujolais reçoit 70 cm. d'eau et les pluies sont rares de juillet à septembre. Un tel climat convient à la culture de la vigne.

Au point de vue vinicole, « la région du Beaujolais continue les côtes bourguignonne, chalonnaise et mâconnaise, mais elle est plus étendue en largeur, plus mouvementée et la nature du sol n'est plus la même : les terres sont formées de débris de granit, de gneiss, de porphyre et ne contiennent que peu ou pas de calcaire. » (E. Chancrin) Aussi sèche, mais plus chaude, par l'effet de la latitude, que les côtes auxquelles elle fait suite, la région beaujolaise a une production plus régulière, plus soutenue, plus abondante que la Bourgogne, le Chalonnais et le Mâconnais (1). Cette faveur (d'ailleurs relative) de la nature permet de comprendre pourquoi tant de métayers restent attachés à la terre.

Le vignoble beaujolais s'allonge entre la Saône et les monts du Beaujolais sur une longueur de 30 kilomètres et sur 10 kilomètres de profondeur. Les altitudes vont de 200 à 500 m. Dans la plaine, non loin de la Saône, on voit des vignes constituées par des

(1) M. Caziot dit : « Le Beaujolais peut produire, en moyenne, à l'hectare, au moins 1/3 de plus que la Bourgogne. » L'estimation de M. Caziot est plutôt au-dessous de la vérité qu'au-dessus.

plants directs. Elles n'entrent pas dans le cadre de notre travail.

Le Beaujolais produit surtout des vins noirs fournis par un cépage unique, le Gamay. Les vins blancs sont donnés par le Chardonnay, l'Aligoté et le Melon qui est le Muscadet de l'Anjou.

Fertile et hâtif, avec une chair très juteuse, le Gamay venu en terrain granitique donne des vins excellents. Les connaisseurs les déclarent : tendres, glissants, fruités, frais et légers. La vente en est aisée peu de temps après les vendanges. Par contre, en terrain calcaire, les vins issus du Gamay sont dits « durs » ; ils demandent à vieillir avant d'être consommés.

On distingue donc dans le Beaujolais vinicole, le Beaujolais proprement dit et le Beaujolais bâtard. Le premier ne comprend que les cantons de Belleville, de Beaujeu, une partie du canton de Villefranche et, en Saône-et-Loire, la Chapelle-de-Guinchay et Romanèche. C'est là que se trouvent les meilleurs crus. Le Beaujolais bâtard s'étend sur les cantons de Villefranche, Anse, Le Bois-d'Oingt. M. P. Caziot y joint une partie du canton de l'Arbresle.

LES TRAVAUX A LA VIGNE

En Beaujolais, la vigne ne vient pas à bien toute seule. Elle requiert de ceux qui la cultivent des soins constants, attentifs, judicieux qui ne cessent pas d'un bout de l'année à l'autre. Le vigneron travaille le sol et soigne l'arbuste qu'il porte.

Le travail du sol comprend des labours, des binages et, dans les vignes bien tenues, un raclage qui, précédant de peu la vendange, laisse derrière lui un sol net, exempt de mauvaises herbes.

Le premier labour a lieu à l'automne sur un sol bien ressuyé. Il a pour objet de butter les ceps, c'est-à-dire de protéger les souches contre les froids de l'hiver en ramenant à leur pied une couche de terre variant avec la profondeur du labour (15 à 20 centimètres).

Les gels et les dégels font « fuser » la terre et l'ameublissent d'une façon parfaite. La terre rendue poreuse par le labour, le sous-sol emmagasine une partie des pluies d'hiver. Cette provision d'eau remonte à la surface, par capillarité, quand survient la sécheresse et elle est utilisée par le « chevelu », les racines traçantes de la vigne. Le labour de buttage enterre également les fumiers.

Le second labour s'effectue à la sortie de l'hiver. Il enlève la terre qui butte les ceps. Il aère le sol, facilitant ainsi la nitrification. Il détruit les mauvaises herbes qui commencent à paraître. Enfin les derniers froids (avec une efficacité très douteuse) font périr des larves d'insectes abritées sous les écorces du bas du cep.

Binages, taille, sulfatage

Le nombre des binages varie avec l'état du terrain, les mauvaises herbes et le travail effectué par les eaux de ruissellement. Il est généralement de deux ou trois. Ceux qui disposent d'une main-d'œuvre abondante et sérieuse procèdent à un ou deux binages supplémentaires, binages légers qui sont plutôt des raclages assurant la parfaite destruction des mauvaises herbes.

Disons dès maintenant que la question main-d'œuvre est d'une importance capitale pour le travail de la vigne. En ce qui concerne le sol, il ne peut être labouré, biné ou sarclé que s'il est « en état », c'est-à-dire parfaitement ressuyé et ne présentant pas trop de cohésion. Il faut donc pouvoir, au moment propice, jeter sur le terrain toutes les ressources de main-d'œuvre dont on dispose, afin de n'arriver ni trop tôt, ni trop tard. Dans les terrains dont la pente est rapide, il ne peut être question d'utiliser les machines. Aussi tous les travaux s'exécutent-ils à la main, avec le crochet-pioche et le racloir. La terre arable glisse. Il faut la remonter, la porter dans les parties supérieures du vignoble. J'ai sous les yeux un vieux contrat de métayage : il prévoit que les preneurs « charrieront ou *porteront* les terres du bas en haut dans les endroit où il en sera besoin ou qui leur seront indiqués par le bailleur, donneront trois façons à la pioche en temps convenable ». Aujourd'hui le bailleur est moins précis ; il se borne généralement à énoncer que le métayer « cultivera et entretiendra en bon père de famille, suivant les usages du pays ».

La taille de la vigne commence dès que la chute des feuilles est terminée. Elle doit être finie au départ de la végétation. On l'interrompt pendant les grands froids. Elle débute par les vignes les moins exposées aux gelées tardives ; les vignes placées dans les bas-fonds sont taillées en dernier lieu.

Le rognage ou « tronchage » des parties supérieures de la vigne constitue une taille en vert qui s'effectue rapidement. Il suit l'attachage des sarments avec un lien en paille de seigle.

La vigne a de nombreux ennemis. Bornons-nous à citer les principaux : l'oïdium et le mildiou sont provoqués par des champignons microscopiques; la pyrale, la cochylis ou teigne de la grappe, l'eudémis ou tordeuse de la grappe sont des insectes : leurs « vers » causent de grands dégâts. La destruction des oiseaux a laissé le champ libre aux insectes.

L'oïdium se combat avec le soufre sublimé ou le soufre précipité. Le soufre agit d'autant mieux qu'il est plus pur et plus fin. Le vigneron exécute trois soufrages par temps chaud et calme, mais sans excès de chaleur. Une pluie abondante peut contraindre à soufrer de nouveau.

Les traitements contre le mildiou sont préventifs et non curatifs parce que chaque spore du mildiou après avoir germé sur la face inférieure de la feuille végète *à l'intérieur* de la feuille : la spore émet un tube qui traverse la feuille en émettant lui-même des suçoirs pompant la sève et produisant des filaments fructifères dont les *conidies* paraissent à la face inférieure de la feuille et vont transporter plus loin la maladie.

Pour empêcher la germination des spores, le vigneron recourt aux sels de cuivre. Il confectionne avec eux des bouillies qu'il pulvérise en prenant bien soin que feuilles, sarments et grappes soient en quelque sorte « imprégnés de sels de cuivre ». (Chancrin). *On traite au moins quatre fois.* Mais le vigneron qui *peut* soigner sa vigne traite bien plus souvent en année humide. *Il a toujours, pour ainsi dire, le bidon sur le dos.* Il se règle, au jour le jour, sur les conditions météorologiques, une fois exécutés les deux premiers soufrages qui ont lieu : le premier quelques jours après le débourrement, le second un peu avant la floraison. Dans les vignes bien tenues la bouillie recouvre toute la partie végétante ; elle lui donne un aspect de vigueur et de santé bien caractéristique.

Pour combattre la pyrale, on pratique surtout l'échaudage ou ébouillantage des ceps. Le traitement est efficace, mais long, minutieux et coûteux. Contre la cochylis et l'eudémis on pratique des pulvérisations insecticides.

Renvoyant notre lecteur curieux de plus de détails à des ouvrages spéciaux, nous passons à la vendange (1).

(1) On lira avec fruit les ouvrages suivants, clairs et bien ordonnés : PACOTTET : *Viticulture-Vinification* (Baillière, éditeur) ; CHANCRIN : *Viticulture moderne*. — *Le Vin* (Hachette, éditeur).

La vendange.

Nos vignerons du Beaujolais savent que, pour avoir de bons vins, le Gamay doit être cueilli aussi mûr que possible. Mais la main-d'œuvre manque. On vendange presque toujours un peu trop tôt.

La main-d'œuvre qui s'offre sur les « places » ou marchés de travail est d'une valeur inégale et incertaine. Elle comprend des produits de notre beau régime capitaliste : des chômeurs, des trimardeurs, des délinquants prompts à se servir du couteau ou du revolver et de malheureuses, de très malheureuses femmes qui inspirent une pitié infinie parce qu'il n'y a plus rien d'humain en elles. De quel Enfer dantesque peuvent-elles bien sortir ?

Jadis le montagneux canton de Monsols fournissait d'excellentes équipes de vendangeurs. Elles se sont raréfiées à l'extrême car la montagne est devenue plus riche que le vignoble ; de plus les herbages et les bois remplaçant les cultures pauvres du Massif central, la population a diminué dans des proportions considérables. En 1892, le canton de Monsols comptait 10.029 habitants. Le recensement de 1926 ne lui en accorde plus que 6.730.

La meilleure main-d'œuvre se recrute sur place, dans le pays. Chacun souhaite donc une année précoce permettant de vendanger à loisir, en utilisant les seules ressources de la main-d'œuvre locale. Dès les derniers jours d'août, les plus avisés vont, de maison en maison, engager du personnel : hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles et enfants à partir de 8 ou 9 ans.

Une équipe de vendangeurs comprend : les cueilleurs ou coupeurs, les gerlotiers (on prononce jarlotiers) et les porteurs.

Les cueilleurs adultes conduisent « une passée », c'est-à-dire deux lignes de ceps. Les enfants conduisent une « chaponnière », autrement dit un rang de ceps.

Armé d'un couteau ou d'une très petite serpette, le cueilleur coupe les grappes et les jette dans un seau.

Tenant son gerlot à deux bras et l'appuyant contre son ventre, le gerlotier va d'un cueilleur à l'autre ramasser le contenu des seaux. Il vide son gerlot dans de grandes bennes que les porteurs hissent sur une charrette. L'attelage roule ensuite vers le cuvage. Là le raisin est versé dans une grande cuve où la fermentation commence.

Cueilleurs, gerlotiers et porteurs ont beaucoup de peine. Constamment courbés ou accroupis, les cueilleurs sont harassés quand arrive le soir. Les gerlotiers et les porteurs doivent être forts. Une benne vide pèse 12 kilogrammes. Elle peut contenir plus de 100 kilogrammes de vendange.

Depuis deux ans, les prix fixés par des commissions locales d'employeurs n'ont pas varié. Nourris et abreuvés, les cueilleurs reçoivent 15 fr. par jour. Les gerlotiers et les porteurs touchent 20 fr. La grande journée est payée 25 fr. aux coupeurs et 30 fr. aux gerlotiers et porteurs. En ce cas, les vendangeurs se nourrissent.

D'une façon générale, les vendangeurs sont bien nourris. Le matin, avant le départ pour la vigne : soupe au lard et pommes de terre « fricassées » c'est-à-dire sautées au beurre. A midi : soupe, viandes (lapin, bœuf ou veau), légumes et dessert. Café et marc. Ces deux premiers repas sont avalés « de course », autrement dit à la hâte.

Le repas du soir comprend un menu aussi copieux que celui de midi. Il est consommé posément.

Le rythme du travail varie d'une maison à l'autre. Les mauvaises « boîtes » sont repérées avec soin. On y pratique le *ca canny* et sur une observation trop vive on ne se gêne pas pour partir.

La journée compte 11 heures de travail effectif. Le vin est versé à discrétion.

De même que la culture de la vigne, la vinification a réalisé de sérieux progrès techniques.

Aujourd'hui, la vendange est bisulfitée à la cuve, on emploie des levures sélectionnées et la cuvaison dure peu. On évite ainsi « un développement trop intense des microbes anaérobies qui sont si dangereux pour la conservation du vin ». On obtient aussi des vins plus « tendres », plus rapidement prêts pour la vente.

Une fois en tonneaux, le vin est bien « soigné ». On croyait autrefois que les lies « nourrissaient » (?) le vin; on disait : le vin se fait sur sa lie. Rien de plus contraire à la vérité. On procède maintenant, — sauf quelques vieux entêtés, — à plusieurs soutirages par temps clair, froid, avec vent du Nord. On obtient de la sorte des vins clairs, brillants, très sains et de bonne garde.

Par l'exposé qui précède, on peut se rendre compte que l'hectolitre de vin a, en Beaujolais, un prix de revient fort élevé. En d'autres termes, la rente, telle que la définit Louzon, est faible ; — d'autant plus faible que nous n'avons pas parlé de travaux accessoires : arrachage des vieilles vignes, défoncement du terrain destiné à une nouvelle plantation, entretien des pépinières où sont élevées les boutures de remplacement, mise en place des jeunes sujets.

Malgré la réduction progressive des surfaces qui lui sont consacrées, il y a encore trop de vignes en Beaujolais. Que de parcelles ne voit-on pas qui sont pour ainsi dire abandonnées et qui devraient l'être tout à fait !

Les rendements et les prix.

Ce qui vient d'être expliqué permet de comprendre que les rendements sont incertains et variables.

Incertains, car en année très humide la lutte contre les maladies cryptogamiques est presque impossible. Variables, car tout dépend de la quantité de travail incorporée à chaque are de vigne.

M. Chancrin estime que le Gamay peut donner jusqu'à cent hectolitres à l'hectare. Ce rendement est très rarement atteint. Il tombe souvent à 20 hectolitres à l'hectare. Dans les vignes mal tenues, la récolte est presque nulle. Vingt pièces de deux cent seize litres à l'hectare constituent une moyenne satisfaisante.

Cette année les prix sont à la hausse vu la qualité des vins. Les vins d'un cru coté valent au moins sept cent francs la pièce. Les vins moyens se vendent de six cent à six cent cinquante francs. Les vins du Beaujolais bâtard s'obtiennent à cinq cent cinquante francs.

Plus l'année est ruineuse, plus les frais de culture sont lourds. Je dois enfin signaler un cas de *concentration verticale* à la limite Nord du Beaujolais. La maison Damoy possède une partie du clos du Moulin-à-Vent. Les vins produits à Romanèche sont vendus à Paris soit à l'épicerie, soit au restaurant qui lui est annexé.

LES DIVERS MODES D'EXPLOITATION

Le Beaujolais vinicole est possédé par des propriétaires non exploitants et des propriétaires pratiquant le faire-valoir direct. Il est travaillé par ces derniers, par de très rares fermiers, par des métayers appelés ici vignerons et par des journaliers rarissimes. Enfin les années calamiteuses et la guerre ont fait naître un nouveau type de travailleur qui prend place entre

le métayer et le journalier : c'est le domestique à grands gages.

Les propriétaires pratiquant le faire-valoir direct ont de petits domaines variant entre 1 et 5 hectares. Une exploitation de 10 hectares est une exception en Beaujolais. Dans une propriété, les vignes occupent au moins les 6/10ᵉ du terrain ; les terres labourables, qui ont été du vignoble et le redeviendront, portent de la luzerne, du maïs, des betteraves fourragères, des haricots, des choux. Les prairies naturelles font vivre une ou plusieurs vaches. Les très petits propriétaires n'ont pas de gros bétail ; ils vont en journée chez les propriétaires plus fortunés ou prennent à façon l'entretien de vignes déterminées.

Les propriétaires pratiquant le faire-valoir direct jouissent d'une aisance au moins relative et d'une complète liberté. Politiquement, ils se classent en cléricaux et en radicaux. Les très petits propriétaires se disent volontiers socialistes, — surtout s'ils ont gardé de mauvais souvenirs du temps où ils étaient vignerons.

Ce sont les propriétaires qui, radicaux ou réactionnaires, constituent l'élément dirigeant, gouvernemental, administratif des communes. Ils les fournissent en maires, adjoints et conseillers municipaux. Les châtelains et les riches bourgeois ne sont pas aimés. Ils tiennent pourtant encore quelques mairies.

Le métayage du Beaujolais : le vigneronnage.

Le vigneronnage constitue encore le mode d'exploitation le plus usité. M. Caziot le définit ainsi :

Le vigneronnage est une sorte de métayage appliqué à la viticulture. Un vigneronnage est une petite exploitation viticole autonome, pouvant être cultivée par un vigneron et sa famille et dont l'étendue varie de 2 à 5 hectares ; il comporte des bâtiments d'habitation et d'exploitation, un jardin, des vignes (à surface prédominante), une prairie qui sert à l'alimentation d'une ou deux ou trois vaches et une parcelle de terre. De cette façon, le vigneron n'est pas entièrement à la merci d'une mauvaise récolte, et la monoculture avec ses multiples inconvénients est ici corrigée dans une certaine mesure. Le propriétaire fournit la propriété et paye la moitié du cheptel vif. Le vigneron fournit son travail. Il garde pour lui le produit des vaches et des terrains non plantés en vigne et paye chaque année pour cela « un droit de basse-cour, qui varie selon l'importance du vigneronnage entre 120 et 250 francs. La récolte en vin est partagée par moitié. (1)

Le droit de basse-cour, auquel fait allusion M. Caziot, est un legs onéreux de l'ancien régime. Il est la continuation du métayage, en dehors du partage de la récolte en vin. Un contrat-type passé, avant la Révolution, entre un bailleur nommé Durand et les époux Aujogue s'exprime ainsi, après qu'il a été déclaré que les preneurs auront le droit d'entretenir trois mères vaches :

Promettent et s'obligent les dits preneurs de payer chaque année pendant la durée du bail au dit M. Durand, pour droit de Pitance ou Basse-cour, la somme de trente livres; le premier payement de laquelle somme écherra et sera fait au jour de Saint-Martin d'hiver mil sept cent quatre-vingt-cinq et ainsi continué d'année à autre à semblable terme. Comme encore promettent les dits mariés Aujogue et Descombes [Descombes est le nom de jeune fille de Mme Aujogue] de délivrer pareillement chaque année au dit M. Durand quinze livres de beurre et trois douzaines de fromages par chaque vache ; et dont la délivrance en sera faite dans le temps qu'on leur demandera ; au moyen de quoi le produit journalier des dites vaches leur appartiendra en entier, à l'exception néanmoins des veaux, dont le prix en provenant sera partagé par moitié entre les parties. S'obligent en outre les dits preneurs de délivrer aussi annuellement au dit M. Durand lorsqu'il l'exigera: douze poulets et douze douzaines d'œufs; comme aussi de faire filer à leurs frais et sans rétribution, au profit du bailleur, toutes les années, jusqu'à expiration du présent bail à culture, 6 livres de fil fin, le dit M. Durand leur fournissant l'ouvre nécessaire. » (1)

Le droit de pitance s'est usé lentement jusqu'en 1900. Les crises de mévente et les années calamiteuses ont accentué son usure, car il arrivait à égaler la valeur de la récolte du vigneron. La lutte pour son abolition a été à la base du mouvement de revendication des vignerons, mouvement né à la suite de la désastreuse année 1910. Aujourd'hui la clause de basse-cour ne figure plus officiellement sur les nouveaux contrats. Mais certains vignerons depuis longtemps en place se croient tenus d'acquitter en partie le droit de basse-cour. Il serait vite rétabli si les métayers venaient à être en surnombre et à se disputer âprement les vigneronnages (2).

On le conçoit sans peine : le vigneron cherche à augmenter la surface des terrains non plantés en vignes, de façon à pouvoir entretenir un cheptel plus important. Le propriétaire résiste car son profit est, en principe, diminué chaque fois que des ceps sont arrachés sans être remplacés. Mais souvent il doit céder : il se trouve ainsi amené à « bloquer » ses vigneronnages, c'est-à-dire avec deux d'en faire un. Alors le vigneron a un cheptel important ; il cesse de vendre son lait au laitier ; il a une écrémeuse ; avec le lait écrémé il élève un ou plusieurs porcs ; il possède des économies ; il peut parler plus énergiquement au maître (3).

Quand la main-d'œuvre abondait, quand on était vigneron de père en fils, le propriétaire était terriblement armé : le contrat ne durait qu'un an. Le métayer avait des dettes. La crainte d'être renvoyé et poursuivi le rendait humble et soumis. Aujourd'hui l'arme a changé de mains. La vigne n'attend pas. Non cultivée pendant un an, elle est perdue.

Les vignerons peuvent donc désormais, par la liaison de leurs efforts, — l'œuvre par excellence du syndicat, — mettre en échec la volonté patronale en remplaçant la lutte individuelle, si énergique soit-elle, par la revendication collective. Le jour où la mise à l'index des mauvais propriétaires *fera le vide* devant eux, la cause des vignerons aura réalisé un grand pas en avant.

Faire le vide devant le maître ! Qu'il se dise réactionnaire ou communiste, le vigneron comprend que c'est là, pour lui, une nécessité impérieuse. L'an dernier, je dînais chez un vigneron. Il me déclara : « Jamais les patrons ne m'ont mené. Et ils n'auront pas mes gosses. Qu'est-ce qui fait notre malheur ? C'est les lèche-culs qui se battent pour avoir un vigneronnage et qui acceptent toutes les conditions du « Monsieur ». Moins il y a de vignerons, mieux cela vaut. » Tous ceux qui ont au cœur des sentiments de dignité personnelle pensent ainsi.

A.-V. JACQUET.

(La fin au prochain numéro.)

(1) CAZIOT : *La valeur de la terre en France*, p. 394. Il s'agit de francs-or d'avant-guerre, représentant donc au coefficient 6 : 720 et 1.500 francs stabilisés.

Le propriétaire paye les soufres, sulfates et insecticides. Par contre, c'est le vigneron qui paye les vendangeurs et transporte en gare, les vins du maître.

(1) La clause de pitance ou basse-cour est toujours la plus développée dans les baux très courts d'avant la Révolution.

(2) A l'heure actuelle, les vignerons énergiques arrivent également à se faire payer les « minages » ou défoncements qu'ils effectuaient naguère pour rien. Les prix obtenus sont d'ailleurs peu élevés : au maximum 30 fr. l'are. Il faut deux jours pour « miner » un are. En plaine le propriétaire paye les minages effectués au tracteur.

(3) « Un vigneron économe et consciencieux, me disait un jour l'un d'eux, obtient peu à peu tout ce qu'il veut, car le patron craint de perdre au change. »

POUR FRANCESCO GHEZZI

Des écrivains, des artistes, des savants connus, qui ont à maintes reprises exprimé publiquement leur sympathie pour la Révolution russe et l'ont défendue contre ses ennemis, ont adressé aux autorités soviétiques la requête suivante :

C'est avec le plus grand étonnement que les soussignés, qui ont à plusieurs reprises manifesté leur sympathie pour la Révolution russe, ont appris l'arrestation de Francesco Ghezzi, à Moscou.

*Ce jeune Italien, qui jouit de l'estime de tous ceux qui l'ont approché, a lutté, dès sa prime jeunesse, pour l'émancipation du prolétariat et la réalisation d'une société communiste. Tout jeune, il a manifesté contre la participation de son peuple à la guerre qui ensanglantait déjà l'Europe, puis il s'est refusé à prendre part au massacre. Plus tard, il a lutté contre le fascisme naissant. Arrivés au pouvoir, les fascistes l'ont poursuivi de leur haine; ils ont réclamé son extradition lorsqu'il se trouvait en Allemagne. A ce moment, les journaux communistes de tous les pays, et notamment l'*Humanité *et la* Rothe Fahne, *qui n'ignoraient pas ses idées de communiste anarchiste, l'ont défendu ardemment et, pour achever de le sauver, l'U. R. S. S. l'a réclamé comme l'un de ses propres citoyens.*

Il est allé ainsi habiter la Russie soviétique, sans qu'on lui ait demandé de renoncer le moins du monde à ses convictions personnelles; il y a travaillé activement comme ouvrier et a contribué par là au relèvement de la production. Jamais on n'a pu mettre en doute l'entier dévouement de ce militant irréprochable à la cause de la Révolution. Dans ces conditions, personne ne pourra comprendre qu'on lui interdise l'expression de ses opinions sur des questions touchant à la tactique, aux moyens de faire vaincre cette cause.

Nous demandons qu'il soit libéré immédiatement et qu'il soit autorisé à aller vivre à l'étranger si bon lui semble. Nul doute qu'il n'y reste ce qu'il a toujours été : le compagnon de tous ceux qui luttent pour l'émancipation de la classe ouvrière et l'avènement d'une société prolétarienne.

ROMAIN ROLLAND; EDOUARD AUTANT, architecte; Mme AUTANT-LARA, de la Comédie Française; JEAN-RICHARD BLOCH; FÉLICIEN CHALLAYE; Mme DUCHÊNE. GEORGES DUHAMEL; LUC DURTAIN; J. GRANDJOUAN; PANAÏT ISTRATI; CH. ANDRÉ JULIEN; P. LANGEVIN; MARCEL MARTINET; FRANS MASEREEL; MATHIAS MORHARDT, ancien Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme; CHARLES VILDRAC; Mme ANDRÉE VIOLLIS; LÉON WERTH.

Ce document a été remis à l'ambassade de l'U. R. S. S. à Paris, il y a près de deux mois. Je ne sache point qu'il y ait été fait jusqu'ici la moindre réponse. D'autre part, trois mois se sont écoulés depuis qu'un communiste connu m'a promis de faire une enquête sur le cas de Ghezzi et de m'informer des résultats. Je les attends encore.

Cette lenteur se justifierait s'il s'agissait d'un cas compliqué qui exigeât une enquête longue et consciencieuse et qui ne fût pas encore jugé. Mais alors le silence, si précieusement gardé, s'imposerait *à l'égard de tous*. Or, tandis que le gouvernement stalinien ne répond ni aux sympathisants, ni aux communistes avérés et sûrs, les petits journaux communistes italiens, qui reçoivent leurs instructions de Moscou, impriment que Francesco Ghezzi est un agent de l'ambassade fasciste!

Nous sommes habitués depuis longtemps, de la part des bolcheviks, à l'emploi systématique de la calomnie au détriment des camarades que les dirigeants considèrent comme n'étant pas « dans la ligne ».

En 1921, Alexandra Kollontaï, qui appartenait alors à « l'opposition ouvrière » au sein du P. C. russe, disait : « Je n'ai peur ni de la souffrance, ni de la mort; je ne redoute qu'une chose : la calomnie. Et je sais que s'ils veulent me perdre (il s'agissait des grands chefs d'alors), ils ne reculeront devant aucune calomnie : ils sont capables de raconter que quand je suis venue chez vous, j'ai volé l'encrier que voilà. » (Propos recueilli de sa bouche.)

De tous les mensonges qu'on pouvait inventer pour calomnier Ghezzi, il n'en est pas de plus stupide que celui qui consiste à le faire passer pour un espion au service du gouvernement fasciste. Cela est non seulement contraire aux faits, mais absolument incompatible avec la personnalité de Ghezzi, avec son caractère, avec toute sa vie. Tous ceux qui l'ont connu ne peuvent que hausser les épaules en entendant pareilles sornettes.

S'il nous manquait encore une preuve décisive que Ghezzi a été condamné et incarcéré uniquement à cause de ses opinions syndicalistes-anarchistes, et en l'absence de tout prétexte légal, elle vient de nous être fournie par le silence opposé par les gouvernants de l'U. R. S. S. aux demandes formulées sur son cas par des gens probes, amis éprouvés de la Révolution russe.

On ne peut se contenter de solliciter des réponses qui ne viendront jamais. Il faut protester publiquement, énergiquement, et à maintes reprises; il faut agir sans se lasser, si l'on veut que Ghezzi, type du prolétaire conscient et du révolutionnaire sincère et désintéressé, ne meure pas dans les prisons russes.

Jacques MESNIL.

P. S. — Je viens d'apprendre qu'en Russie on n'ose pas soutenir officiellement l'accusation lancée contre Ghezzi par les journaux communistes italiens; voici le prétexte invoqué là-bas pour justifier l'arrestation de Ghezzi : il serait en relations avec Makhno.

Moins manifestement absurde que l'accusation d'espionnage, celle-ci ne tient pas davantage debout. On sait que Makhno est en France, que c'est un homme tout à fait sans influence et complètement dépaysé hors de son milieu ukrainien. Ghezzi n'a jamais été en rapport avec le mouvement makhnoviste; je puis le certifier en ce qui concerne son premier séjour à Moscou en 1921 (j'y étais), et quand il vint plus tard s'établir en Russie, ce mouvement était liquidé depuis longtemps. — J. M.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Les véritables questions

1° Pourquoi les effectifs de la C. G. T. U. baissent-ils sans arrêt ? Pourquoi le rapport financier ne permet-il pas de savoir combien il reste de syndiqués dans la C. G. T. U.? En 1928, l'I. S. R. fixait comme objectif à la C. G. T. U. de doubler ses effectifs. Non seulement, ils n'ont pas doublé, chacun dit qu'ils ont fondu.

2° Le resserrement syndical devait renforcer les syndicats. Pourquoi ceux-ci sont-il affaiblis, quelquefois complètement vidés ?

3° Quelles sont les causes du fiasco lamentable de la Caisse Nationale de solidarité et de toutes les « bases multiples » dont on nous avait tant parlé à Bordeaux ?

4° Comment se fait-il que la fameuse stratégie des grèves ait provoqué tant de douloureux échecs (Textile du Nord et de Roanne, Mineurs de la Loire, du Gard et de l'Aveyron, etc.)?

5° Pourquoi, loin de passer à l'offensive, la classe ouvrière de ce pays est-elle impuissante à se défendre contre le patronat et le gouvernement ?

6° Pourquoi a-t-on renoncé à l'unité syndicale et au front unique ? Pourquoi fait-on le jeu des dirigeants confédérés en s'installant dans la scission, alors que l'unité syndicale est plus indispensable que jamais?

La réponse des boulangers parisiens

L'*Humanité*, organe des dirigeants communistes de la C. G. T. U., a mené contre le Syndicat des ouvriers boulangers de la région parisienne une campagne de calomnies et de mensonges d'une intensité et d'une violence encore inconnues jusqu'ici. C'est évidemment un fait très grave que le Syndicat de Racamond se dresse contre la mise en tutelle des Syndicats par le Parti. Mais la campagne de l'*Humanité* n'a pas réussi à redorer le blason de Racamond parmi les ouvriers boulangers. Au contraire! Les ouvriers boulangers se sont librement prononcés, en grosse majorité, pour la résolution que nous reproduisons ci-après. Nous nous bornerons à signaler que l'*Humanité* a reproduit la dite résolution, dans son numéro du 12 courant, sous ce titre ignominieux : *A Paris, Boville, Chaussin et Cot s'associent à la répression.* Tous les militants sérieux relèveront comme il convient les procédés misérables des folliculaires orthodoxes.

Le Comité général de l'Union Syndicale des Boulangers, Pâtissiers, Meuniers de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne se déclare investi de la confiance de la corporation régulièrement consultée dans les assemblées générales statutaires où 442 camarades contre 96 se sont déclarés en accord avec la tactique suivie jusqu'à ce jour par l'Union syndicale.

*Le Comité général, expression des assemblées, renouvelle sa confiance aux camarades placés à la tête de leur organisation, et condamne énergiquement la campagne calomnieuse engagée dans l'*Humanité* contre les camarades Boville, Chaussin, Poussif et Guérin.*

Le Comité général, estimant que les syndicats étant ouverts à tous les ouvriers, quelles que soient leurs opinions politiques, déclare que le recrutement serait gravement compromis si le Congrès confédéral acceptait d'introduire dans la Charte de la C.G.T.U. la proposition qui lui sera soumise par la majorité de la Commission exécutive confédérale, déclarant que le Parti communiste sera désormais la fraction dirigeante du mouvement ouvrier.

Estimant que l'indépendance du mouvement syndical est indispensable pour le développement et la vie des syndicats, le Comité mandate fermement les camarades Chaussin, Boville, Poussif, délégués au Congrès confédéral, pour y défendre l'indépendance du syndicalisme.

Font confiance aux camarades Chaussin et Poussif pour intervenir vigoureusement au Congrès fédéral pour détruire les nombreuses contre-vérités contenues dans le rapport Simonin et pour dénoncer ce camarade, ainsi que la majorité de la C. E. fédérale, qui ont, dans leur rapport, condamné le travail de jour à 4 heures du matin, faisant ainsi le jeu des patrons boulangers.

Quoique en désaccord avec les dirigeants actuels de la C. G. T. U., l'U. S. des Boulangers, Pâtissiers, Meuniers de la région parisienne, proclame son profond attachement à la C. G. T. U. et à l'I. S. R.

La réponse des dockers de Dunkerque

Par 2.500 voix contre 100, les dockers de Dunkerque ont voté la résolution que voici :

Les ouvriers du Port de Dunkerque, réunis en assemblée générale, le vendredi 6 septembre 1929,

Après avoir entendu les exposés des militants, tant sur le rapport moral de la Fédération des Ports et Docks, que sur le rapport d'activité de la C. G. T. U. et sur l'augmentation de la cotisation confédérale,

Se déclarent pleinement d'accord avec leur Bureau syndical, et mandatent à cet effet les délégués aux Congrès fédéral et confédéral, pour voter le rapport moral de la Fédération des Ports et Docks et voter contre le rapport d'activité de la C. G. T. U., et se prononcent contre toute augmentation de la cotisation,

Se séparent aux cris de :

Vive la Fédération des Ports et Docks !

Vive la C. G. T. U. libérée de la tutelle du Parti Communiste !

Alerte aux P. T. T. !

Le 26 août, les journaux financiers publiaient l'information suivante :

D'après le *Daily Mail*, un accord aurait été conclu entre l'International Telegraph and Telephone et le gouvernement français, d'après lequel cette Société aurait acquis pratiquement le contrôle du système téléphonique en France.

Le 7 septembre, ils publiaient celle-ci :

Le *Wall Street Journal* signale à nouveau que l'International Telegraph and Telephone aurait pratiquement conclu un accord avec le gouvernement français, lui assurant virtuellement le monopole des communications téléphoniques en France. On prétend que l'arrangement actuellement envisagé serait analogue à celui en vigueur en Espagne, où l'une des filiales de l'International Telephone exploite le réseau téléphonique de l'Etat.

Ainsi, l'Etat français s'apprêterait à céder l'exploitation du téléphone aux requins américains!

C'est le coup des allumettes qui recommence!

Camarades des P. T. T., alerte! Exigez un démenti et, si on ne vous le donne pas, il va falloir vous préparer à agir.

AVANT LE CONGRÈS DE LA C. G. T.

Syndicalisme de projets de loi

A l'occasion du XXe Congrès national de la C. G. T., le Bureau confédéral a adressé aux syndicats un rapport moral copieux : plus de cent pages pour donner un aperçu des grandes revendications ouvrières examinées par la C. G. T. et de l'action menée par le bureau confédéral pour les faire aboutir.

Certes, le bureau confédéral n'a pas été inactif. Grâce à une abondante documentation, il a précisé chacune de ces revendications, il a établi de nombreux projets de loi et conventions qu'il a proposés et défendus, soit au Conseil National Economique, soit au Bureau International du Travail, soit à la Société des Nations, soit au Parlement par l'intermédiaire de parlementaires amis.

Des projets en quantité, des démarches multiples, de superbes et retentissants discours... tel semble être l'essentiel, de l'action confédérale. En vain cherche-t-on un aperçu de l'action syndicale proprement dite, de l'action menée à la base, sur le lieu même du travail.

Aussi, après la lecture attentive de ce long document, on a l'impression très nette de se trouver en face d'un syndicalisme où la masse est passive, amorphe, et laisse le soin à ses représentants de défendre ses intérêts.

Syndicalisme basé sur la compétence, la force persuasive d'une élite dirigeante et sur la confiance dans le parlementarisme. La masse reste tranquille, elle n'a qu'à attendre et se garder de tout mouvement d'humeur qui risquerait de compromettre les efforts de ses chefs. Elle a confiance dans ses chefs et ses chefs ont confiance en eux, en eux seuls. Conscients de leur valeur, ils se font forts de convaincre leurs adversaires, de les amener à partager leur point de vue. Ils se font forts d'arracher par la persuasion des concessions aux maîtres et des réformes aux serviteurs, aux soutiens des maîtres : les parlementaires et les gouvernants.

Inutile l'action directe... la force persuasive de l'élite dirigeante est bien plus efficace.

Ça, c'est une impression d'ensemble. Voyons un peu les résultats obtenus.

Action nationale.

Des résultats, il y en a. Ce sont d'abord les Assurances sociales votées par deux législatures successives et que sabotent aujourd'hui les mêmes hommes qui les acceptèrent avec enthousiasme; c'est une loi sur les accidents du travail votée par la Chambre mais enterrée par le Sénat; un futur projet sur les maladies professionnelles; la question des vacances ouvrières, qui attend un débat public devant la Chambre; la loi sur la conciliation obligatoire, premier pas vers l'arbitrage obligatoire; la loi du 19 juillet sur la résiliation du contrat de louage des services, qui peut être favorable aux salariés...

Il est vrai que « nombreux sont les projets qui, étudiés sous la pression des organisations syndicales, restent ensuite dans l'oubli », nous dit le rapport moral, et que « sur toutes les questions qui ne sauraient être résolues sans l'intervention législative, on ne saurait trop récriminer contre une lenteur qui ne peut être imputée qu'à l'indifférence, à la mauvaise volonté et même à l'hostilité parlementaire. » (p. 382).

Hostilité parlementaire! Oui, mais ça peut se vaincre. Pour cela, il faut « poser et reposer les questions jusqu'à ce qu'elles aient reçu une solution définitive. » (p. 382).

Et puis, notre élite a trouvé un moyen bien plus efficace pour vaincre cette hostilité. Elle a fait créer le Conseil National Economique, qui, bien sûr, n'a pas encore fait des merveilles étant simplement reconnu, mais qui en fera... quand il sera intégré dans le cadre constitutionnel. Il deviendra ainsi l'inspirateur, le conseiller de ce parlement qui est peut-être hostile par ignorance... Inspiré et conseillé au préalable par notre élite, le C. N. E. où siègent les plus hautes personnalités patronales et gouvernementales, prendra à son compte les projets de l'élite, et avec toute l'autorité que lui aura conférée l'intégration, les fera voter au Parlement, qui, d'ailleurs, n'aura plus de raison de refuser puisque ce seront non plus les seuls représentants ouvriers, mais avec les représentants ouvriers, les dirigeants du patronat et les représentants du gouvernement lui-même, qui présenteront les projets.

Rien à craindre du côté exécutif, le gouvernement étant acquis, les bureaucrates, conseillers d'Etat, etc., étant les hommes du gouvernement et du patronat.

Et n'oublions pas non plus, que le C. N. E., enfant chéri de notre élite, s'occupera de mettre de l'ordre dans la production et les échanges. Avec la collaboration de l'élite et l'appui de la masse dirigée par l'élite, le patronat réparera sa maison... après avoir réparé cette autre vieille maison qu'il avait construite pour le protéger : l'Etat parlementaire. Réparations qui se feront en toute tranquillité, puisque les braves gens qui font et paient les réparations seront habitués à rester sages..., à ne rien réclamer par eux-mêmes et surtout à ne pas se mettre en colère.

Action internationale.

L'action internationale se fait par l'intermédiaire de la F. S. I., du Bureau International du Travail, de la Société des Nations et des différentes commissions de celle-ci. Nous pourrions même dire qu'elle se fait uniquement par le B. I. T. et la S. D. N., car le grand rôle de la F. S. I. semble être « d'assurer l'homogénéité morale de l'action ouvrière à Genève », et d'émettre des vœux, de formuler des projets qui seront soumis ensuite au B. I. T. et à la S. D. N.

Au sujet du problème de la paix, nous ne pouvons laisser passer inaperçu le projet de résolution soumis à la F. S. I. par le secrétaire de la C. G. T. C'est un document qui caractérise bien les moyens d'action des dirigeants confédéraux. Il s'agit pour les prolétariats des divers pays groupés par la F. S. I. « d'arrêter toutes les formes de production susceptibles de collaborer à un état quelconque de guerre ». Engagement tout platonique qui ne coûte guère et qui peut même être pris par procuration. La même élite qui l'a conçu et proposé le signera volontiers, d'autant plus volontiers si, comme elle le demande, les gouvernements s'engagent à leur tour solennellement à respecter ce nouveau pacte. Grand Dieu! jusqu'où conduit-il notre élite, ce besoin de tout faire légaliser par l'Etat bourgeois! Engagements solennels du prolétariat! Engagements solennels des gouvernements!... A-t-on oublié 1914?

Le B. I. T.? Son activité s'est encore développée depuis deux ans. Il a réussi à éviter la revision des 8 heures (« succès » qui ne peut dispenser de l'action pour le respect des 8 heures). Plusieurs de ses conventions ont été ratifiées par-ci par-là. Il en a pris de nouvelles sur l'assurance-maladie, sur les méthodes permettant de fixer le taux minima des salaires...

et bien d'autres (prises ou projetées). Enfin, il a — et c'est peut-être le plus substantiel, le plus utile de son travail — développé ses moyens d'information et de documentation.

La S. D. N.? Une grande activité dans deux domaines : désarmement et action économique. Du côté désarmement, on nous fait part tout d'abord de la déception de l'opinion qui attend la réalisation des promesses faites par les gouvernements. Puis on nous met en relief les progrès obtenus en deux années. On n'a pu se mettre d'accord sur un texte de convention, les grandes puissances navales, — qui ont mis la guerre hors la loi — se refusant à laisser limiter toutes leurs catégories de navires, mais on a fait appel à des négociations directes des gouvernements les plus intéressés.

Dans le domaine de l'arbitrage et de la sécurité, un Comité « a créé à l'usage des Etats qui estiment insuffisant le degré de sécurité que donne le Pacte, des possibilités supplémentaires sous forme de conventions d'arbitrage et de conciliation qu'il est *loisible* aux Etats de signer, et de traités collectifs ou particuliers de sécurité procédant de l'esprit de Locarno, qu'il est *loisible* aux Etats de négocier ». 15 nouveaux traités d'arbitrage et de conciliation enregistrés en 1928! 16 Etats ont reconnu la juridiction obligatoire de la Cour de Justice!...

Enfin, du côté économique, il y a la Commission Economique internationale, réclamée dès 1924, par le secrétaire de la C. G. T. « du haut de la tribune de la S. D. N. » Ce second enfant de la C. G. T. va s'occuper de réorganiser la production et les échanges sur le plan international. Elle aurait bien voulu contrôler les cartels industriels... mais après le refus des patrons, elle se contentera de suivre de près leur développement.

Ainsi sur le plan international, mêmes méthodes d'action que sur le plan national. Sous la pression de l'élite ouvrière, B. I. T., S. D. N., C. E. I. rédigent des projets, des conventions que les gouvernements, après les avoir acceptés, feront exécuter ou non. On s'en remet à leur bonne volonté.

Peuples, ne craignez plus la guerre. Les Etats impérialistes se sont engagés à ne plus la faire... Ils ont accepté ou vont accepter des conventions, on leur en présentera d'autres qu'ils accepteront — sauf s'il s'agit de désarmer —, tout cela grâce, en grande partie du moins, à l'élite ouvrière.

Prolétaires, soyez patients! Un peu d'hostilité gouvernementale et parlementaire à vaincre... et lois sociales, traités d'arbitrage, vont pleuvoir qui vous donneront et un sort meilleur... et la paix; sous l'effet des discours persuasifs de l'élite qui vous dirige, les patrons consentiront à vous donner bénévolement une part de leurs profits et à ne plus recourir à la guerre.

Tel semble être le syndicalisme des auteurs du rapport moral de la C. G. T. Telle semble être leur conception de l'action syndicale.

C'est, paraît-il, un syndicalisme de réalisation. Nous l'appelons, nous, un syndicalisme de projets de loi, fait tout de confiance dans une élite dirigeante et dans le parlementarisme, un syndicalisme qui dispense d'effort la masse, l'habitue à penser que l'amélioration de ses conditions de travail et de vie et son émancipation seront l'œuvre de ses propres exploiteurs conseillés par une élite ouvrière, un syndicalisme qui permet au capitalisme impérialiste d'intensifier ses méthodes d'exploitation et de préparer la guerre en toute tranquillité.

Ce n'est pas le nôtre.

U. THÉVENON.

ENTRE NOUS

Encore un numéro où nous n'avons mis que la moitié de ce que nous aurions voulu y voir. Nous ne voudrions, pour rien au monde, donner un numéro sans grande étude : cette fois-ci, nous donnons la première partie de la monographie de Jacquet sur les Vignerons du Beaujolais. L'actualité nous mange tout le reste : la place nous manque pour dire tout ce que nous avons à dire sur les deux Congrès confédéraux. Nous avons dû laisser en panne un article de De Groote sur la grève du Bois parisien, un article de Germaine Goujon sur la belle grève des Tramways de Rouen, un article de Roger Hagnauer sur les Fonctionnaires et la C. G. T., etc. Comme nous ne pouvons pas encore songer aux 24 pages, il faut que nous nous contentions des 16. Il faut surtout que nous trouvions le moyen d'y faire entrer plus de substance encore.

QUAND ATTEINDRONS-NOUS LES 1500 ABONNES ?

Un camarade nous fait remarquer que nous avons mis rudement longtemps pour arriver aux mille abonnés, et il nous demande :

— Mettrez-vous aussi longtemps pour arriver aux 1.500, pour atteindre cet objectif que vous vous étiez fixés au début de 1929?

Nous pouvons répondre à ce camarade que nous mettrons autant de temps pour grimper aux 1.500 que nous en avons mis pour grimper aux 1.000, SI *la cadence des abonnements nouveaux n'augmente pas,* SI *les amis de la R. P. continuent à dormir comme ils le font presque tous.*

Nous voulons 70 abonnements nouveaux par mois.

Septembre, le mois des Congrès, doit nous apporter les 70 abonnements désirés. Mais cela dépend de l'activité que dépenseront nos amis dans les divers Congrès auxquels ils participeront. Ils auront, certes, à penser à beaucoup de choses, mais nous espérons qu'ils auront à cœur de penser aussi à la revue.

ENVOYEZ-NOUS DES « POSSIBLES »

Nous avons peu d'adresses de « possibles » pour les numéros de septembre. C'est pourtant une source d'abonnés nouveaux qu'il ne faut pas laisser se tarir. Nous redemandons en conséquence à nos amis de nous adresser toute adresse d'abonné possible qui vient à leur connaissance; nous leur demandons de dresser de nouvelles listes et de nous les envoyer sans retard.

Voici les résultats des « possibles » de juillet :

Sur 103 « possibles », 12 abonnements, un d'un an et onze de six mois; 91 refus, soit du numéro, soit du recouvrement.

La proportion d'ensemble est un peu supérieure à 10 %. Elle est loin d'être merveilleuse. Une liste de 10 « possibles » de la Haute-Vienne ne nous a absolument rien donné. Par contre, une liste de 10 « possibles » de la Seine nous a fourni deux abonnements nouveaux; même résultat pour la liste, du même nombre, de Mallet, du Puy. Sur 34 « possibles » donnés par un camarade du 15e, 4 sont devenus des abonnés.

RENOUVELEZ ! RENOUVELEZ !

Plus de cent vingt abonnements prennent fin avec ce numéro. Les camarades intéressés sont avisés par lettre. Nous insistons auprès d'eux, et cette fois-ci particulièrement, afin qu'ils nous adressent leur renouvellement sans tarder. Car notre gêne financière, moins grave que celle de 1928, n'est pas encore surmontée. Nos amis nous aideront beaucoup pour nos paiements de fin de mois en renouvelant dès réception de notre avis.

LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Paris, 3; Ardèche, 1; Haute-Garonne, 1; Morbihan, 1; Haute-Savoie, 1. — Total : 7 abonnements nouveaux.

LES SOUSCRIPTIONS DE LA QUINZAINE

Lucie Pelletier (Seine), 6 fr.; Castex (Paris), 75 fr.; B. Caruel (Finistère), 5 fr.; R. Boinau (Gironde), 5 fr.; Yvonne Tissier (Indre), 20 fr.; Pierre (Bouches-du-Rhône), 6 fr.; Barat (Seine-et-Oise), 20 fr.; Engler (Seine-Inférieure), 20 fr.; Constantin (Jura), 5 fr. — Total : 162 *francs.*

Le Gérant : M. CHAMBELLAND.



Impr. « LABOR », 8, Bd de Vaugirard, Paris (15e)

LE COIN DU LIBRAIRE

La réédition de l'*Histoire de la Commune*, de Lissagaray, nous a valu les remarques suivantes :

D'un camarade professeur de l'Ardèche :

Ceux qui ont souscrit reçoivent un véritable cadeau, bouquin épatamment présenté. J'en parlerai de mon mieux en toute occasion.

D'un instituteur de l'Isère :

Ce volume fait honneur à la Librairie du Travail, tant au point de vue typographique (présentation, caractères) qu'au point de vue de cette bonne idée que vous avez eue d'entreprendre la réédition de cette œuvre des plus intéressantes.

Enfin, cette dernière remarque :

Merveilleux, le Lissagaray, je tâcherai de vous en placer quelques-uns.

Ces trois textes ont été choisis parce qu'on y trouve un écho de nos principales préoccupations : éditer ou rééditer ce qu'il y a de plus saillant pour le mouvement ouvrier, au plus juste prix et sous présentation soignée. Puis en assurer la diffusion, en même temps que celle des meilleures productions des autres éditeurs.

Le rythme de nos éditions est lent parce que la compréhension de notre effort est peu étendue.

Par exemple, il aurait fallu écouler 3.000 *Commune* pour couvrir les frais de l'édition, et le premier mille est à peine atteint. Cependant, *l'An I de la Révolution Russe*, et le *Révélateur de la Douleur*, de Thierry, sont en route. Nous devons forcer nos possibilités et nous préparer de nouveaux soucis en voulant les sortir cette année. Et il en est ainsi pour chaque édition nouvelle.

Il faudrait peu, pourtant, pour assurer la régularité de notre travail : Quelques camarades par département qui feraient souscrire aux éditions projetées et répandraient autour d'eux les éditions déjà parues.

Disons qu'il suffirait de 100 francs de vente de notre stock, par département et par mois, pour assurer notre vie. Combien sont-ils, parmi les lecteurs de ces lignes, ceux qui ne voudraient se convaincre que nous n'exagérons pas en disant qu' « il faudrait peu pour assurer la régularité de notre travail » ?

Nous allons leur donner un premier moyen de le prouver en établissant un colis de propagande du beau livre de Lissagaray.

Toute commande de quatre volumes sera expédiée contre 80 francs au lieu de 100.

Pour 8 volumes........ 150 fr. au lieu de 200
— 15 — .... 250 — — 375

Allons, camarades, cherchez parmi vos camarades de travail ou d'organisation, quatre prolétaires susceptibles d'acheter un tel ouvrage et, dans les villes, tâchez d'en trouver huit ou quinze !

A qui le premier colis? M. H.